

Le journal municipal d'informations

# La Gazette

DE MONTGUYON

Octobre 2023

#14

## Le château de Montguyon mis à l'honneur cette année !

à vivre dans ce numéro



COMMUNE DE

Montguyon

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME



## Notre Château de Montguyon sélectionné par la mission Stéphane BERN pour le loto du patrimoine !

*Vous l'avez sûrement appris par la presse ou la télévision, le château de Montguyon et ses remparts ont été retenus par le comité national de la Mission Stéphane Bern et participe au loto du Patrimoine.*

*Nous allons pouvoir travailler à la consolidation des remparts et à terme ouvrir l'ensemble du site au public.*

*Outre ce financement, une cagnotte en ligne va être créée et chacun aura la possibilité d'apporter, c'est le cas de le dire, sa pierre à*

*l'édifice.*

*C'est une chance extraordinaire pour notre commune et son château si cher à nos cœurs.*

*C'est un coup de pouce énorme pour notre commune qui va bénéficier de cette aide financière mais aussi et surtout d'acquérir une notoriété inespérée.*

*Merci et bravo à toute l'équipe municipale et agents porteurs de ce projet.*

*Merci à Rémi Pottier notre architecte du patrimoine.*

*Merci à la Fondation du Patrimoine.*

*A l'heure où le Conseil Municipal des Jeunes nous propose de se concentrer sur l'environnement et plus particulièrement le ramassage des déchets sauvages, alors que chacun participe activement au tri de nos emballages, au tri sélectif, à la recherche de solutions pour moins polluer, certains décident de déverser leurs déchets dans la nature!*

*Il y a les gros dépôts, facilement visibles et pour lesquels nous menons une véritable enquête pour retrouver le coupable.*

*Généralement le généreux donateur est prié de récupérer ses détritiques et reçoit une amende rondelette.*

*Mais il y a aussi les dépôts plus sournois... les canettes jetées dans un buisson, la couche du bébé dans un arbuste sur le parcours Terra Aventura, le paquet de chips abandonné à un mètre de la poubelle.*

*C'est insupportable ! Les agents, les élus, et je le souhaite les habitants feront une chasse sans trêve à ces incivilités qui nous gâchent la vie et notre environnement.*

*Montguyon bouge avec ses associations qui ont montré leur dynamisme lors de « Festi'assos » qui fût une réelle réussite.*

*Mais aussi, Montguyon est engagé dans la sécurité routière : La grande journée du 7 octobre 2023 au pied de la Tour de 10h à 13h a été organisée pour sensibiliser sur tous les aspects de la sécurité routière pour toutes les générations. Merci à tous pour leur participation.*

*Montguyon respire un air plein de projets fédérateurs !*

*Il fait bon vivre à Montguyon !*

**Votre Maire,  
Julien MOUCHEBŒUF**

## SOMMAIRE

3	Dossier 1 : Notre Château de Montguyon sélectionné par la mission Stéphane BERN !
4	Dossier 2 : OPAH-RU de la Haute-Saintonge
6	Compte-rendu des Conseils Municipaux
17	Vie locale
21	Dossier spécial : Conservation du bâti
29	Nouveau dans votre commune
30	Infos pratiques
34	Vie associative
44	Agenda

**LA GAZETTE  
DE MONTGUYON**  
Journal municipal  
de la commune de Montguyon  
N° 14 – Septembre 2023

Directeur de Publication :  
Julien MOUCHEBŒUF

Rédacteur en chef :  
Commission information  
sous la direction de  
Mme Sophie BRODUT

Graphisme :  
Studio KEVART - St-Aigulin

Dépôt légal à la parution  
Mairie de Montguyon  
**1 place de la Mairie**  
**17270 MONTGUYON**  
Tél. : **05 46 86 47 17**



Horaires d'ouverture  
de la mairie au public  
**Du lundi au vendredi :**  
**de 9h à 12h et de 14h à 18h**  
**Le samedi : de 9h à 12h**



**ATTENTION :**  
Changement d'adresse  
du courriel de la Mairie  
Tél. : **05 46 86 47 17**  
Courriel :  
**mairie@montguyon.fr**

Site Internet :  
**www.montguyon.fr**  
Page Facebook :  
**www.facebook.com/  
mairiemontguyon**

## DOSSIER-1

# Notre Château de Montguyon sélectionné par la mission Stéphane BERN pour le loto du patrimoine !



***C'est avec une immense fierté que nous vous annonçons que notre Château fait partie des 100 projets retenus sur le territoire national pour l'édition 2023 du loto du patrimoine.***

***C'est le lundi 4 septembre, que La Ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, et Stéphane Bern, ont dévoilé les 100 projets départementaux retenus pour l'édition 2023.***

*Un seul projet est retenu par département, l'opération est déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et la Française des jeux (FDJ) le patronage est confié à l'animateur Stéphane Bern depuis 2017.*

*Patricia Molines, chargée de mission délégation Poitou-Charentes à la Fondation du patrimoine a précisé : « Qu'il y avait une forte concurrence, mais les ruines remplissaient parfaitement les critères et que la notion de péril est très importante pour la sélection. Dans ce cas précis, il y a une réelle menace de perdre le patrimoine ».*

*Le loto du patrimoine, soutenu par la Française des jeux, doit contribuer à réaliser des travaux d'urgence de mise en sécurité de la partie sud de l'édifice.*

*Cette zone a été fermée au public car elle menace de s'écrouler. Le montant des travaux est estimé à 1,8 million d'euros pour conforter le socle rocheux, décaisser des terres, reconstruire, consolider la maçonnerie et mettre en place un dispositif d'évacuation des eaux pluviales. Le loto en financera une partie, le montant n'est pour le moment pas connu. La région, le département et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) vont également soutenir le chantier qui doit démarrer début 2025.*

*La sélection de notre ancienne forteresse est due également au projet de valorisation porté par notre commune. Avec toujours le souhait de faire vivre ce lieu à l'année, avec notamment en projet un parcours patrimonial et touristique. L'aménagement d'une esplanade en contrebas du pied du donjon*

accueille déjà des manifestations culturelles sur le thème du Moyen Âge et une guinguette sur le « plateau de la Tour ».

Avec sa restauration, le site pourra être intégralement ouvert au public. Le chargé de mission a souligné qu'il était important de dépasser le stade de la simple réhabilitation ».

Nous souhaitons remercier pour cette nomination :

- La Fondation du Patrimoine de la Charente-Maritime pour son soutien incontournable !
- Aux élus et anciens élus qui ont soutenu ce projet !
- Aux agents qui ont aidé à ce projet !
- A notre architecte du patrimoine, Rémi POTTIER !
- Ainsi qu'aux associations du territoire qui ont mis en valeur notre site !

**Nous comptons sur vous tous pour contribuer à aider en soutenant le projet  
Il va être possible bientôt de faire un don qui sera défiscalisable en allant sur le site :  
<https://www.fondation-patrimoine.org/>**

## DOSSIER-2

# OPAH-RU de la Haute-Saintonge

## Septembre 2023 – Août 2028



### DES CONSEILS, DES SUBVENTIONS ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR VOS PROJETS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge lance une opération de grande ampleur pour aider les propriétaires à effectuer des travaux :

- d'économie d'énergie
- d'adaptation des logements pour le maintien à domicile
- de lutte contre l'habitat dégradé
- de rénovation des logements locatifs ou de logements vacants pour les louer à l'année.

Pour vous conseiller, vous aider à effectuer les demandes de subventions (jusqu'au paiement de celles-ci), la Maison de l'Energie et Hatéis Habitat vous aideront gratuitement.



Maison de l'Énergie de Jonzac  
au 05.46.04.84.51  
Permanences à la Mairie de Montguyon  
tous les jeudis après-midi, de 14h à 17h



## Le dispositif OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Il vise à l'amélioration des résidences principales de tous les habitants de la Haute Saintonge. Sont concernés également les propriétaires de logements (locatifs ou vacants) qui souhaitent rénover pour louer.  
L'opération comprend aussi un volet Renouvellement Urbain **-RU-** qui vise à redynamiser les Petites Villes de Demain comme **MONTGUYON**. A ce titre, la commune a également mis en place des **aides complémentaires**. (développement du locatif, économies d'énergie, façades dans le centre bourg).

### EXEMPLE PROJET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Menuiseries double vitrage, installation d'une VMC Hygro A, remplacement de volets, isolation des combles et des murs. **Coût des travaux : 26 960 € TTC**

#### Ménage très modeste

Revenu fiscal de Référence inférieur à 23 734 € pour un couple

Total aides	22 863 €
Reste à charge	4 097 €

#### Ménage intermédiaire

Revenu fiscal de Référence compris entre 30 427 et 42 848 € pour un couple

Total aides	14 500 €
Reste à charge	12 460 €

### EXEMPLE PROJET LOCATIF

Réhabilitation totale d'un logement vacant depuis plus d'un an de 80 m<sup>2</sup> habitable.

**Coût des travaux : 94 000 € TTC**

ANAH "Très dégradé"

30 000 €

CC Haute Saintonge

6 000 €

Commune

4 000 €

**Total des aides**

40 000 €

**Reste à charge**

54 000 €

#### LOYER PLAFONNÉ

LOC1

516,00 € /mois

6,45 € /m<sup>2</sup>

LOC2

424,80 € /mois

5,31 € /m<sup>2</sup>

Location pendant 6 ans + avantage fiscal

### EXEMPLE PROJET D'ADAPTATION

Adaptation d'une salle de bain et WC réhaussé.

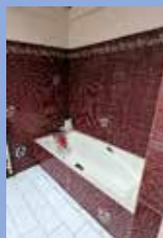
**Coût des travaux : 5 910 € TTC**

**Total des aides**

3 789 €

**Reste à charge**

2 121 €



## Réunion du 23 mai 2023

### Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Simone ARAMET, Sophie BRODUT, Raymond NUVET, Christophe METREAU, Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER et Didier MOUCHEBOEUF.

**Excusés :** Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD, Annie CHARRASSIER, Olivier CHARRON, Marc LIONARD et Gaëtan BUREAU.

**Absent :** Claude NEREAU.

**Secrétaire de séance :** Claire RAMBEAU-LEGER.

**Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.**

### 1<sup>er</sup> DOSSIER

**Approbation du Compte-Rendu de la séance du 21 mars 2023.**

**Approuvé à l'unanimité.**

### 2<sup>nd</sup> DOSSIER

**Zone d'Activités de Clairvent 2**

**Validation de la réintégration de la voirie communale dans le domaine public de la commune**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la zone d'activités de Clairvent 2, comporte de la voirie communale pour fonction de desserte et de circulation.

Il convient de réintégrer cette voirie communale dans le domaine public communal. Cette réintégration concerne une partie des parcelles cadastrées D276, D277, D278, D997 et D716 de la route de Clairvent (386 mètres) et de la rue du Ramigeon (74 mètres) soit une longueur totale de voirie de 460 mètres. Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider cette réintégration de voirie dans le domaine public communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de :**

- **VALIDER** la réintégration de la voirie située sur la zone d'activités de Clairvent 2 à La Croix de Georges sur une partie des parcelles cadastrées D276, D277, D278, D997 et D716 sur une longueur totale de 460 mètres (386 mètres pour la route de Clairvent et 74 mètres pour le rue du Ramigeon),

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de

la présente décision.

### 3<sup>e</sup> DOSSIER

**Taxe d'aménagement - Révision du taux (TAM)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour financer les équipements publics de la commune, une taxe d'aménagement a été créée et est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%.

La commune peut toutefois, fixer librement dans le cadre des articles L. 331-1-14 et L. 332-15 du Code de l'Urbanisme, un autre taux dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonération.

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-24 et L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Vu les articles 1635 quater et suivant du Code Général des Impôts,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 04 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la délibération est valable pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et reconduite de plein droit pour les années suivantes si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée par le Conseil municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'INSTAURER** la taxe d'aménagement sur tout le territoire de la commune de Montguyon,

- **DE FIXER** le taux de la taxe d'aménagement à 4% sur tout le territoire de la commune de Montguyon (ci-joint plan en annexe 1),

- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera reconduite de plein droit pour les années suivantes sauf si une nouvelle délibération est prise par le Conseil municipal,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à accomplir tout acte

nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 4<sup>e</sup> DOSSIER

**Groupe scolaire - Révision des tarifs des accueils et de la restauration à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

#### Restauration scolaire

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 supprime l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire des élèves de l'enseignement public, sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager. Les tarifs sont fixés librement par la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place en septembre 2022, le nouveau dispositif de réservation et de paiement en ligne (délibération n° 2022/32 du 16 mars 2022).

Il rappelle également que lors de la séance du 16 mars 2022 par délibération n° 2022/33, le tarif des repas non réservés à l'avance, à partir de la rentrée des classes de septembre 2022 est fixé à 5,00 euros. Une année scolaire représente 144 jours de classe. Le coût journalier par élève est de 6,80€ coût matière première, main d'œuvre, gaz, électricité, fioul, ..).

En raison de l'inflation qui conduit à un contexte actuel financier compliqué pour la gestion de la restauration des élèves, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de revoir les tarifs des repas du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 et demande aux membres de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** les nouveaux tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023/2024. Les tarifs sont les suivants :

Maternelle : 2.25€ au lieu de 2.05€

Primaire : 3.00€ au lieu de 2.80€

Enseignants : 5.00€ au lieu de 4.65€

- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ces tarifs.

#### Garderie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une garderie est assurée à l'Ecole Maternelle et à l'Ecole Primaire le matin et le soir. Les horaires pour l'année scolaire 2023/2024 resteront inchangés, à savoir :

## Réunion du 23 mai 2023 (suite)

### LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI **ECOLE MATERNELLE** SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

1 <sup>er</sup> tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 9h00 16h30 à 18h30	1,15€ 1,15€
2 <sup>e</sup> tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 9h00 16h30 à 18h30	1,25€ 1,25€
3 <sup>e</sup> tarif	QF >1201€	7h30 à 9h00 16h30 à 18h30	1,35€ 1,35€

### LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI **ECOLE ELÉMENTAIRE** SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

1 <sup>er</sup> tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 8h45 16h30 à 18h30	1,07€ 1,07€
2 <sup>e</sup> tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 8h45 16h30 à 18h30	1,17€ 1,17€
3 <sup>e</sup> tarif	QF >1201€	7h30 à 8h45 16h30 à 18h30	1,27€ 1,27€

- Le matin à partir de 7h30

- Le soir jusqu'à 18h30

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire de l'Ecole Maternelle et de l'accueil périscolaire de l'Ecole Élémentaire pour l'année scolaire 2023/2024.

Le tarif « dépassement horaire » pour tous les enfants reste inchangé, quelque soit le domicile pour l'année scolaire 2023/2024 à savoir 5,00€ par ¼ entamé.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** de ne pas procéder à

l'augmentation de tarifs liés à l'accueil périscolaire de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Élémentaire pour l'année scolaire 2023/2024,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ce dossier.

#### **5<sup>e</sup> DOSSIER**

**Location des salles communales - Révision des tarifs au 1<sup>er</sup> juin 2023**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder à la révision des tarifs des locations des salles des écuries du château (petite et grande) avec la cuisine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour les

habitants et les associations hors Montguyon, les habitants de Montguyon et les associations de Montguyon suivant le tableau ci-dessous.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de location des salles (petite et grande), de la cuisine des écuries du château à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 suivant le tableau susvisé,

- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier de tarifs de location des salles.

	ASSOCIATIONS DE MONTGUYON	HABITANTS DE MONTGUYON	ASSOCIATIONS ET HABITANTS HORS COMMUNE
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	GRATUIT	200,00€	-
<b>ECURIES DU CHATEAU (*) (**)</b>			
Petite salle + cuisine	GRATUIT	200,00€	600,00€
Grande salle + cuisine	GRATUIT	250,00€	800,00€
Petite salle et grande salle + cuisine	GRATUIT	300,00€	1 000,00€

(\*) caution demandée à la prise des clés : 1 000,00€  
(\*\*) forfait ménage : 150,00€

#### **6<sup>e</sup> DOSSIER**

**Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime dans le cadre du dispositif de la voirie accidentogène 2023**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil

municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour travaux sur

voirie communale accidentogène.

Monsieur Le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement des Cantons de Montguyon et Montlieu La Garde concernant la mise en œuvre d'un revêtement sur la voirie communale de « La Haute-Bour-

## Réunion du 23 mai 2023 (suite)

dolle », s'élève à :

- Montant HT : 3 735€
- Montant TTC : 5 129€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,

- **D'APPROUVER** le devis présenté par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement des Cantons de Montguyon et Montlieu La Garde pour un montant HT de 3 735€ soit TTC un montant de 5 129€,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### 7<sup>e</sup> DOSSIER

**Vente de parcelles au lieudit « Peujean » et au lieudit « La Bourquette »**

#### Lieudit « Peujean »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Montguyon a souhaité transférer dans le domaine communal, le « bien de section » au lieudit « Peujean », cadastré A576. En effet, pour rappel, lors d'un projet de rénovation de cette voie communale, il a été remarqué que la voirie empiète dans le virage sur la parcelle A576.

Le transfert total de la section cadastrée A576 dans le domaine communal a été validé par Monsieur Le Préfet, par arrêté préfectoral n° 2021-003 du 21 juillet 2021 précisant que le transfert de cette parcelle est sollicité en raison de la réalisation de travaux routiers destinés d'une part à répondre aux conditions de sécurité routière en termes de visibilité et de largeur de la voie, d'autre part à permettre d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), constituant la mise en œuvre d'un objectif d'intérêt général.

Depuis ce transfert, le bornage de la parcelle A576 a été effectué afin de la diviser en deux parcelles cadastrées A1833 pour l'acquéreur Mr RICHARD Freddy et A 1834 pour l'acquéreur Mr PAPIN Jérôme.

Monsieur Le Maire précise que par délibération n° 2022/36B du 16 mars 2022, le Conseil municipal a validé la vente de chaque parcelle à l'euro symbolique. Les frais de bornage ainsi que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **VALIDER** le montant de la vente des deux parcelles cadastrées A1833 et A1834 à l'euro symbolique chacune,

- **VALIDER** que les frais de bornage et de notaire restent à la charge des acquéreurs,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### Lieudit « La Bourquette »

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite vendre un terrain situé sur la parcelle cadastrée C904 au lieudit « La Bourquette ».

Il propose aux membres présents de vendre cette parcelle au prix de 408 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** la cession de la parcelle cadastrée C904 d'une surface de 1a 34ca au lieudit « La Bourquette »,

- **DE VALIDER** le montant de la cession à 408 euros,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un élu ayant délégation de signature à signer tous les documents y compris les actes notariés relatifs à ce dossier.

### 8<sup>e</sup> DOSSIER

**Réunion du Canton des Trois Monts**

#### Création d'une association de Défense Forestière Contre l'Incendie (DFCI)

Une réunion a été organisée le 20 février 2023 avec les organismes agissant dans la forêt sur les Trois Monts :

- CDCHS, SDIS17, Alliance Forêt Bois, ASL ASYLCOGEBOA, CNPF Nouvelle-Aquitaine, DDTM17, Groupement de Développement Forestier 17 et l'ONF

Plusieurs constats ont pu être faits :

- Émiettement de la propriété forestière (8300 comptes de propriétaires dont 56% des comptes entre 0 et 1 hectare)

- 80% des incendies de Charente-Maritime ont lieu entre Pons et St-Aigulin

- Les parcelles ne sont pas suffisamment débroussaillées pour prévenir les incendies et permettre une action efficace des pompiers

Des actions vont être mises en place pour aider les pompiers avant le feu, pendant le feu et après le feu avec des actions communes comme la communication auprès de la population, des travaux sur les chemins forestiers et ruraux, une campagne

de surveillance des chemins, aider les citoyens à se déplacer pendant un incendie et l'accompagnement pour la réalisation d'outils visant à améliorer la visibilité des voies.

Les prochaines démarches seront de recenser les communes intéressées, de procéder à la création de l'association, désigner des personnes référentes dans les communes, d'organiser une rencontre avec les bénévoles et enfin de constituer l'association.

#### Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Lors d'une réunion cantonale en juin 2022, la création d'un CISPD sur le canton a été proposée.

Plusieurs justifications :

- Augmentation des atteintes aux personnes et aux biens, relevée par les services de gendarmerie

- Les violences intra familiales sont les plus élevées du département

- Nombreux constats de violences physiques et verbales en milieu scolaire

Objectifs :

- Réfléchir ensemble à la mise en place d'une politique de prévention de la délinquance sur le canton

- Mobiliser et mutualiser les moyens

Un courrier a été envoyé le 17/01/2023 aux différentes institutions membres de droit du CISPD pour les prévenir de la volonté territoriale de créer le CISPD (Préfet, Procureur, Sous-Préfète, CD17, CDCHS, Député, Sénateurs, DASEN et Gendarmerie).

Plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour intégrer le futur CISPD :

Bussac-Forêt, Cercoux, Chartuzac, Chepniers, Chevanceaux, Clérac, La Barde, La Clotte, Le Genétouze, Montendre, Montguyon, Orignolles, Saint-Aigulin, Saint Martin de Coux, Saint Pierre du Palais

En fonction de l'évolution de la constitution du CISPD, organisation de la 1ère réunion :

- Election du Président

- Composition des commissions

- Adoption du règlement intérieur,

- Définition d'une stratégie intercommunale de sécurité et de prévention pour les prochaines années

#### Projet Territoire Éducatif Rural

Les diagnostics réalisés sur le canton sont

## Réunion du 23 mai 2023 (suite)

préoccupants :

- Violences scolaires élevées
- Précarité des familles
- Santé mentale des jeunes préoccupante
- Proportion des jeunes non insérés la plus élevée du département

Manque de persévérance scolaire des élèves

Une réunion a eu lieu le 06 mars 2023 pour décider de la mise en place d'un projet type « Territoire éducatif rural ».

Un Comité de Pilotage va être mis en place avec toutes les parties prenantes afin de réfléchir sur des actions à mener.

Deux objectifs principaux à répartir en deux commissions :

- 1) Améliorer le vivre ensemble
- 2) La persévérance scolaire

Un objectif transversal a été identifié : connaître les ressources du territoire.

### Centre de Sante des Trois Monts

Le SICOM de Montguyon travaille sur la mise en place d'un centre de santé pour pouvoir recruter des médecins généralistes et des auxiliaires médicaux.

Les ressources humaines seraient 2 médecins généralistes à temps plein, un médecin généraliste à mi-temps, un(e) infirmier(e) à temps plein et une secrétaire à temps plein. Les jours d'ouverture restent prévisionnels pour le moment.

### 9<sup>e</sup> DOSSIER

#### **Cinéma communal**

#### **Signature de la convention de versement de la subvention entre la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge et la commune**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'activité du cinéma mérite d'être soutenue et encouragée par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge. Le cinéma fait partie intégrante des arts et de la culture et doit, de ce fait, pouvoir être proposée au plus grand nombre. C'est pourquoi, la présence des cinémas en milieu rural est importante pour la vie culturelle de la Haute Saintonge mais est confrontée à des difficultés économiques indéniables.

Il a été convenu que la CDCHS s'engage à verser au titre de l'année 2023, une subvention de 25 000€ à la commune de Montguyon au titre du fonctionnement du cinéma de Montguyon.

La commune de Montguyon s'engage à poursuivre ses efforts pour permettre et

encourager une vie cinématographique attractive, diversifiée et à diffuser à chaque séance les documents de communication fournis par la CDCHS concernant les événements du territoire.

Cette participation financière sera versée en une seule fois, dans son intégralité par la commune à l'association du cinéma.

Une convention a été établie par la CDCHS afin de reprendre les termes de l'engagement entre les 2 parties.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Communauté Des Communes de la Haute Saintonge,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à reverser la subvention de 25 000€ à l'association du cinéma.

### 10<sup>e</sup> DOSSIER

#### **Personnel communal**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il leur appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 23 mai 2023.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois, suivant :

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois de la commune, ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2023 aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités administratives, signatures et prendre toutes les dispositions relatives à ce dossier.

### 11<sup>e</sup> DOSSIER

#### **Occupation du domaine public**

#### **Redevance concernant le réseau télécom, révision des tarifs pour les commerçants ambulants du marché des mercredis et des samedis et révision des tarifs des commer-**

#### **çants ambulants de bouche (Pizza Gégé et Master of Burger)**

#### **Réseau télécom**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en retire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer au tarif de base le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, de la manière suivante :

#### **Commune de Montguyon**

- Artères aériennes : 15,039km à 40€ le km avec le mode de calcul suivant  $15,039 \times 40€ \times 1,569 = 941,38€$

- Artères souterraines : 35,687km à 30€ le km avec le mode de calcul suivant  $35,687 \times 30€ \times 1,5649 = 1 675,39€$

SOIT UN TOTAL DE 2 616,77€

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **D'APPLIQUER** les tarifs de base prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier de redevance d'occupation du domaine public.

#### **Foire et marché**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a accordé par délibération n° 2020/59 du 10 juillet 2020, la gestion des emplacements des commerçants à l'association AMIE de Montguyon.

Il convient de déterminer les tarifs relatifs à l'occupation temporaire du domaine public pendant les marchés hebdomadaires.

#### **ABONNEMENT trimestriel :**

- De 1 à 4 mètres linéaires : **Forfait journalier 2,50 €**

- Au-delà de 4 mètres linéaires : **0,80 € par mètre linéaire supplémentaire par jour**

Ces tarifs incluent l'accès à l'électricité et à l'eau mais ne tiennent pas compte d'une éventuelle TVA.

#### **HORS ABONNEMENT :**

## Réunion du 23 mai 2023 (suite)

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Emplois permanents à Temps Complet	Emplois permanents à Temps Complet	Postes Pourvus	Postes Vacants
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint Administratif	C	1	1	1	0
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	1	1	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> cl	C	1	1	3	0
Rédacteur	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> cl	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	B	0	0	1	0
<b>TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Adjoint Technique	C	1	1	5	2
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	0	0	2	0
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> cl	C	0	0	5	0
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	0	0	1	0
<b>TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>2</b>
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
Adjoint Animation	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal 1 <sup>ère</sup> cl	C	0	0	1	0
<b>TOTAL FILIÈRE ANIMATION</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>					
Adjoint du Patrimoine	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 1 <sup>ère</sup> cl	C	0	0	1	0
<b>TOTAL FILIÈRE CULTURELLE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>2</b>

- De 1 à 4 mètres linéaires : **Forfait journalier 3,20 €**

- Au-delà de 4 mètres linéaires : **1,00 € par mètre linéaire supplémentaire par jour**

Ces tarifs incluent l'accès à l'électricité et à l'eau mais ne tiennent pas compte d'une éventuelle TVA.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** les nouveaux tarifs de l'occupation temporaire du domaine publics communal pour les marchés hebdomadaires de la commune, tels que présentés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette tarification.

**Commerçants ambulants de bouche (Pizza Gégé et Master of Burger)**

Monsieur le Maire informe les membres du

Conseil municipal que deux commerçants ambulants de bouche, « Pizza Gégé » et « Master of Burger », souhaitent proposer la vente de produits à emporter sur la place de la Mairie tous les vendredis et samedis en soirée pour « pizza Gégé » et tous les mardis en soirée pour « Master of Burger ».

Il demande l'avis du Conseil municipal pour l'installation des camions et de fixer le tarif pour l'occupation du domaine public sachant que les horaires se situent en dehors des foires et marchés.

Il demande donc de fixer un tarif de location charges comprises (électricité + eau) au 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** que le camion « Pizza Gégé » et le camion de « Master of Burger »

occupent le domaine public place de la Mairie, tous les vendredis et samedis en soirée pour « pizza Gégé » et tous les mardis en soirée pour « Master of Burger » pour procéder à la vente de produits à emporter,

- **DE FIXER** le tarif de location à 10€ charges comprises (électricité + eau) par jour de présence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (un titre trimestriel sera émis),

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à cette location.

**12<sup>e</sup> DOSSIER**

**Révision triennale du bail (2023/2026) signé entre le Commandant du Groupe-ment de Gendarmerie Départementale de la Charente-Maritime et la commune et validation d'autorisation de signature de l'avenant du bail 2023/2026**

## Réunion du 23 mai 2023 (suite)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le bail signé avec La Direction des Finances Publiques pour le groupement de la gendarmerie départementale de Charente-Maritime doit être révisé tous les 3 ans.

A cet effet, le montant du loyer révisé sera de 45 000€ annuel au lieu de 42 190€ à compter du 1er juillet 2023 pour 3 ans. Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer l'avenant au bail correspondant à la révision triennale pour les 3 années à venir pour un montant annuel à compter du 1er juillet 2023 de 45

000€ au lieu de 42 190€.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** l'avenant au bail avec le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Charente-Maritime à compter du 1er juillet 2023 pour un montant de loyer de 45 000€ annuel,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Fauchage des routes

Monsieur Le Maire informe les membres que

le fauchage se déroulera dans les prochaines semaines et sur une durée plus longue.

#### Ouverture de la Guinguette

La Guinguette de Montguyon a ouvert courant mai 2023. Le nouvel exploitant propose des plats à consommer sur place. Le site a été aménagé par des containers de restauration qui répondent aux normes d'hygiène en vigueur.

La commune a tout mis en œuvre pour que cette restauration voit le jour cette année car le bilan des années précédents était positif.

Fin de la séance à 00h00.

# COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

## Réunion du 5 juillet 2023

### Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Simone ARAMET, Sophie BRODUT, Raymond NUVET, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Claude NEREAU, Marie BERNARD et Didier MOUCHEBOEUF.

**Excusés :** Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD et Claire RAMBEAU-LEGER.

**Absent :** Nathalie CHATEFEAU.

**Secrétaire de séance :** Claude NEREAU.

**Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.**

### 1<sup>er</sup> DOSSIER

**Approbation du Compte-Rendu de la séance du 23 mai 2023.**

**Approuvé à l'unanimité.**

### 2<sup>nd</sup> DOSSIER

**Présentation par le cabinet HATEIS du programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le cabinet HATEIS qui a pour mission d'accompagner les personnes, les familles dans une démarche d'amélioration de leur habitat.

Ce dispositif porté par plusieurs institutions dont la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge et la commune de Montguyon durera 5 ans et concerne les 129 communes de la CDCHS.

### Qu'est-ce qu'une OPAH ?

- Une dynamique pour l'amélioration de l'habitat

- Pour le territoire entier, les 129 communes

- Une opportunité pour la collectivité et les communes :

- Valoriser son patrimoine bâti en cohérence avec le SCOT et les futurs PLU

- Agir pour atteindre les objectifs énergétiques et environnementaux

- S'emparer du sujet Habitat avec un accompagnement dédié

- Une opportunité pour les particuliers : accompagnement personnalisé et subventions supplémentaires

Cette opération s'adresse :

- Aux propriétaires occupants à revenus modestes,

- Aux propriétaires bailleurs (sans condition de revenus) ayant un logement locatif en Haute-Saintonge

- Aux investisseurs privés (sans condition de revenus) souhaitant acheter et rénover pour louer en Haute-Saintonge.

La cabinet précise qu'il travaille en étroite

collaboration avec la Maison de l'Energie de la CDCHS :

Servir de **Guichet Unique de l'Habitat** : La Maison de l'Energie de Jonzac est la porte d'entrée de toute demande : 05 46 04 84 51

### 3<sup>e</sup> DOSSIER

**Plan Communal de Sauvegarde (PCS) Présentation du dispositif et nomination des élus volontaires pour intégrer le groupe de travail**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Il est obligatoire pour les communes concernées par :

- un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou (PPRM) prescrit ou approuvé,

- un plan particulier d'intervention (PPI),

- un territoire à risque important d'inondation (TRI) identifié par le plan de gestion des risques d'inondations (PGRI),

- une exposition reconnue au risque volcanique,

## Réunion du 5 juillet 2023 (suite)

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE					
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes
<b>PO MODESTE</b>	20 805 € ( < 1 907 €/mois)	30 427 € ( < 2 789 €/mois)	36 591 € ( < 3 354 €/mois)	42 748 €	48 930 €
<b>PO TRÈS MODESTE</b>	16 229 € ( < 1 487 €/mois)	23 734 € ( < 2 175 €/mois)	28 545 € ( < 2 616 €/mois)	33 346 €	38 168 €

<b>POURQUOI ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Economiser l'énergie, maintenir les personnes à domicile en adaptant les logements</li> <li>→ Résoudre les situations d'insalubrité, améliorer les logements locatifs</li> <li>→ Créer de nouveaux logements locatifs en éradiquant la vacance</li> <li>→ Préserver et valoriser le patrimoine local</li> </ul>
-------------------	--

<b>COMMENT ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Des subventions pour les projets d'amélioration des logements privés sur la Haute-Saintonge</li> <li>→ Des avantages fiscaux pour les Propriétaires Bailleurs de logements conventionnés</li> <li>→ Une équipe à disposition des particuliers (gratuite) pour conseiller les propriétaires, réaliser les diagnostics, accompagner les particuliers du dépôt des demandes de subventions jusqu'aux paiements</li> </ul>
------------------	---

<b>CARACTÉRISTIQUES DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Couple propriétaire occupant à revenus « Très Modestes »</li> <li>→ Maison de 101 m<sup>2</sup>, construite en 1968</li> <li>→ Passage d'étiquette F à D après travaux (Gain 59 %)</li> <li>→ Travaux à prévoir : changement de menuiseries par du double vitrage, installation d'une VMC Hygro A, remplacement de volets, isolation des combles et des murs</li> </ul> <p><b>Total TTC = 26 960 €</b></p>
-----------------------------------	---

<b>OPAH</b>	<p>ANAH (50%) 13 363 €</p> <p>Prime sortie de passoire 1 500 €</p> <p>CEE 4 500 €</p> <p>CDCHS 1 500 €</p>
	<p><b>Total aides 20 863 €</b></p> <p><b>Reste à charge 6 097 €</b></p>

<b>HORS OPAH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Gain de confort</li> <li>→ Augmentation de la valeur patrimoniale</li> <li>→ Réduction des consommations d'énergie – 13 730 kWh/an</li> <li>→ Réduction des émissions de GES – 2130 kg CO<sub>2</sub>/an</li> <li>→ Réduction de la facture d'énergie : ~1 400 €/an</li> </ul>
------------------	---

## Réunion du 5 juillet 2023 (suite)

- une exposition reconnue au risque cyclonique et située dans les territoires régis par l'article 73 de la constitution ou dans les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, une zone de sismicité (de niveau 3, 4 ou 5), - des bois et forêts classés à risque d'incendie ou réputés particulièrement exposés au risque d'incendie.

Le PCS permet d'expliquer certains comportements propres aux caractéristiques dégagées chez certaines catégories sociales. Par exemple, quand on analyse l'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre on trouve une différence de 8 ans en moyenne.

Chaque Maire, sur le territoire de sa commune, est responsable de la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.

Le PCS organise, sous l'autorité du Maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles,
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire et, à Paris, par le préfet de police.

A noter :

- dès lors qu'une commune ayant obligation d'élaborer un PCS est membre d'un établissement public à fiscalité propre, cet établissement doit lui-même élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) ;
- l'analyse des risques dans le PCS s'appuie notamment sur les informations du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), des PPRN et PPRM, etc.

Monsieur le Maire précise que Madame la Sous-Préfète, a convoqué toutes les communes de la circonscription pour leur demander de mettre en place sur chaque territoire leur PCS pour l'été 2024 dernier délai.

A cet effet, la constitution d'un groupe de travail est impérative, afin de pouvoir élaborer ce plan.

Monsieur le Maire demande que des élus se portent volontaires pour intégrer le groupe de travail dont les premières réunions se dérouleront dès début septembre 2023.

Se portent volontaires :

- Olivier CHARRON
- Ghislaine GUILLEMAIN
- Ludovic GIRARD
- Annie CHARRASSIER
- Lionel NORMANDIN
- Carine MOULY-MESAGLIO
- Simone ARAMET

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,

- **DE VALIDER** qu'Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO et Simone ARAMET intègrent le groupe de travail en vue de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,

DE CHARGER Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier de PCS.

### 4<sup>e</sup> DOSSIER

**Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Validation de suppressions de 2 réserves**

#### Réserve n° 5 au lieudit Couteleau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à la suppression de la réserve n° 5, située sur les parcelles en zone AU cadastrées 191, 203, 1459 et 1461 afin de permettre l'accès de ces parcelles à l'impasse des vignes.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de valider la suppression de la réserve n° 5 du PLU de la commune située sur les parcelles en zone AU cadastrées 191, 203, 1459 et 1461 afin de permettre l'accès de ces parcelles à l'impasse des vignes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** la suppression de la réserve n° 5 du PLU de la commune sur les parcelles en zone AU cadastrées 191, 203, 1459 et 1461 afin de permettre l'accès de ces parcelles à l'impasse des vignes,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### Réserve n° 12 le long de la ligne LGV

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à la suppression de la réserve n° 12, le long de la ligne LGV pour une superficie totale de 966 600m<sup>2</sup> afin de permettre l'installation d'un pylône d'antenne relais de téléphonie mobile.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de valider la suppression de la réserve n° 12 du PLU de la commune sur les parcelles situées le long de la ligne LGV pour une superficie totale de 966 600m<sup>2</sup> afin de permettre l'installation d'un pylône d'antenne relais de téléphonie mobile.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** la suppression de la réserve n° 12 du PLU de la commune sur les parcelles situées le long de la ligne LGV pour une superficie totale de 966 600m<sup>2</sup> afin de permettre l'installation d'un pylône d'antenne relais de téléphonie mobile,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### 5<sup>e</sup> DOSSIER

**Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV)**

**Validation de l'instauration de cette taxe sur le territoire de la commune**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les dispositions de l'article 1407bis du Code Général des Impôts, permettant au Conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

**CONSIDÉRANT** que la commune de Montguyon est inscrite dans le programme « Petites Villes de Demain » (PVD), fera l'objet d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat(OPAH),

## Réunion du 5 juillet 2023 (suite)

**CONSIDÉRANT** qu'il existe un nombre important de logements vacants sur le territoire de la commune de Montguyon, **VU** l'Article 1407bis du Code Général des Impôts,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 voix ABSTENTION :**

- **D'ASSUJETTIR** les logements vacants du territoire de la commune de Montguyon, à la taxe d'habitation,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services compétents.

### 6<sup>e</sup> DOSSIER

**Autorisation de signature de la convention entre la commune et le Conseil départemental de la Charente-Maritime de partenariat culturel dans le cadre du festival lecture et petite enfance du département**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des missions de la médiathèque départementale, l'animation du réseau des bibliothèques de la Charente-Maritime propose des actions culturelles qui participent au rayonnement des bibliothèques, à la valorisation du dynamisme de leur image et à la création du lien social en proposant des temps de rencontres et d'échanges.

Le Conseil départemental soucieux de réaliser ces animations en lien avec les acteurs culturels du territoire charentais-maritime, la Médiathèque départementale propose à l'ensemble des bibliothèques du réseau, un festival « lecture et petite enfance ».

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider la convention qui doit définir la nature, la durée et les modalités du partenariat entre les parties dans le cadre du festival « lecture et petite enfance » du département de la Charente-Maritime.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** le festival « lecture et petite enfance »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour ce projet avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime.

### 7<sup>e</sup> DOSSIER

**Déplacés ukrainiens - Projet de contrat de location entre la commune et TREMPLIN17 (intermédiation locative)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'offensive militaire menée par la Russie en Ukraine depuis le 24 février 2022, un dispositif exceptionnel de protection temporaire a été autorisé par la décision du Conseil de l'Union Européenne le 04 mars 2022.

Une convention qui s'inscrit dans le cadre du dispositif vise à faciliter la mise à disposition de logements au bénéfice des populations déplacées d'Ukraine (bénéficiaires de la protection temporaire).

Les contrats de location ont pour objet de favoriser un système d'intermédiation locative spécifique dans le parc privé afin de loger temporairement les populations ukrainiennes bénéficiaires de la protection temporaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a mis à disposition 2 gîtes situés 4 rue de la Pierre Folle depuis le début de l'offensive. A cet effet, TREMPLIN17 propose que la commune signe le contrat de location afin que cet organisme agréé prenne en charge les loyers mensuels des familles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** le contrat de location entre la commune et TREMPLIN17 pour la prise en charge des loyers mensuels des familles ukrainiennes qui bénéficient de la protection temporaire,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### 8<sup>e</sup> DOSSIER

**Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement du Sud-Saintonge Validation des nouveaux statuts qui annulent et remplacent les statuts antérieurs**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la réunion du 23 juin 2023, le Président du Comité Syndical a présenté la modification de la rédaction des statuts du Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement du Sud-Saintonge.

Monsieur le Maire demande aux membres de valider ces modifications des statuts du

Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement du Sud-Saintonge.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement du Sud-Saintonge,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

### 9<sup>e</sup> DOSSIER

**Occupation du domaine public - Révision des tarifs pour les commerçants ambulants de bouche (Pizzas Gégé et Master of Burger)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que deux commerçants ambulants de bouche, « Pizza Gégé » et « Master of Burger », souhaitent proposer la vente de produits à emporter sur la place de la Mairie tous les vendredis et samedis en soirée pour « pizza Gégé » et tous les mardis en soirée pour « Master of Burger ». Il demande l'avis du Conseil municipal pour l'installation des camions et de fixer le tarif pour l'occupation du domaine public sachant que les horaires se situent en dehors des foires et marchés.

Il demande donc de fixer un tarif de location charges comprises (électricité + eau) au 1er juillet 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** que le camion « Pizza Gégé » et le camion de « Master of Burger » occupent le domaine public place de la Mairie, tous les vendredis et samedis en soirée pour « pizza Gégé » et tous les mardis en soirée pour « Master of Burger » pour procéder à la vente de produits à emporter,
- **DE FIXER** le tarif de location à 7,50€ charges comprises (électricité + eau) par jour de présence, à compter du 1er juillet 2023 (un titre trimestriel sera émis),
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à cette location

### 10<sup>e</sup> DOSSIER

**EAU17 - Contrôles de fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement individuel existants (pour les immeuble non raccordables au réseau**

## Réunion du 5 juillet 2023 (suite)

### **d'assainissement collectif)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a délégué la compétence de contrôle des dispositifs d'assainissement individuel au Service Public d'Assainissement Non Collectif d'Eau 17.

A ce titre Eau17 procède depuis plusieurs années à la vérification des installations neuves réalisées par les administrés et aux contrôles des dispositifs existants préalablement aux transactions immobilières.

Dans l'objectif de protéger les milieux naturels et compte-tenu du contexte réglementaire, Eau17 prévoit de procéder aux contrôles de fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations existantes présentes sur le territoire de la commune.

Ces vérifications concernent les immeubles qui ne sont pas desservis par le réseau d'assainissement collectif et dont le dernier contrôle de l'installation d'assainissement individuel réalisé il y a plus de 10 ans. Ce contrôle fait l'objet d'une redevance de 110€ TTC à la charge du propriétaire de chaque installation et a pour but de vérifier que son fonctionnement ne présente pas de risque de pollution des eaux et ne porte pas atteinte à la santé des personnes.

Il permet également de conseiller le propriétaire sur l'entretien de ses ouvrages d'assainissement et de l'assister sur les éventuels travaux qui seraient nécessaires à leur bon fonctionnement.

D'autre part, ces diagnostics s'inscrivent dans une démarche de préservation de la qualité des eaux dans les zones à enjeux sanitaires définies par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le Conseil départemental de la Charente-Maritime peut aider financièrement les propriétaires pour la mise en conformité de leur système d'assainissement individuel.

Monsieur le Maire informe les membres que les services d'Eau17 demande l'autorisation au Conseil municipal, pour lancer la campagne de contrôles de fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement individuel sur le territoire de la commune. Cette campagne pourrait débuter courant de l'été 2023 et sa réalisa-

tion sera confiée au bureau d'études NCA Environnement (prestataire Eau17).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, par 8 voix CONTRE et 7 voix POUR :**

- **DE NE PAS AUTORISER** Eau17 par le biais de son prestataire le bureau d'études NCA Environnement à lancer la campagne de contrôles de fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement individuel sur le territoire de la commune ;  
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**A la suite de ce premier vote, un élu est intervenu pour donner son avis en développant son argumentaire et de fait, préciser que les objectifs de ces contrôles peuvent permettre de réduire le rejet des eaux usées par les installations anciennes et / ou non conformes.**

**Il est également précisé lors de cette intervention que pour certains administrés le contrôle qu'ils ont pu avoir a permis une piqûre de rappel et de prendre conscience que le rejet des eaux usées dans le milieu naturel était une pollution à long terme. Lors de cette intervention, l'élu a souhaité également indiquer aux autres membres que l'aspect financier ne devait pas être l'argument premier pour ne pas autoriser les contrôles par EAU17. Il faut surtout penser à la planète que les enfants vont avoir en héritage dans 10 ou 20 ans.**

**Après cette intervention, une élue a pris la parole pour informer Monsieur le Maire et les membres que suite à l'argumentaire présenté, elle souhaite changer son vote de contre en pour.**

**Monsieur le Maire informe les membres qu'il n'a jamais connu cette situation. Monsieur le Maire demande aux membres ce qu'ils souhaitent faire. Un deuxième vote est validé par l'ensemble des élus.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, lors d'un second vote par 5 voix CONTRE et 10 voix POUR :**

- **D'AUTORISER** Eau17 par le biais de son prestataire le bureau d'études NCA Environnement à lancer la campagne de contrôles de fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement individuel sur le territoire de la commune ;  
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à signer

tous les documents relatifs à ce dossier.

**L'Association des Maire de France de la Charente-Maritime (AMF17) a confirmé la validité de ce deuxième vote.**

**D'une manière générale et en application de l'article L.243-1 du Code des relations entre le public et l'administration, « un acte réglementaire ou un acte non réglementaire non créateur de droits peut, pour tout motif et sans condition de délai, être modifié ou abrogé sous réserve, le cas échéant, de l'édition de mesures transitoires dans les conditions prévues à l'article L.221-6 ».**

**C'est donc le résultat du deuxième vote qui apparaîtra sur la délibération envoyée au contrôle de légalité.**

### **QUESTIONNEMENTS DIVERSES**

#### **Point travaux extension restaurant scolaire**

Le Maire-Adjoint en charge de ce dossier informe les membres que les travaux avancent bien et qu'à ce jour, aucun retard est à noter.

Les 10 et 11 juillet 2023, il est prévu le déménagement du gros électroménager de la cantine ainsi que les meubles afin de permettre la poursuite des travaux pendant les congés scolaires.

Le nouveau bâtiment est hors d'eau depuis le 05 juillet 2023 et sera hors d'air le 10 juillet 2023.

#### **Guinguette**

La restauration de la guinguette est ouverte. Les clients sont en grande partie satisfaits des produits proposés.

Un élu informe Monsieur le Maire de l'incivilité sur certains terrains privés dont l'élagage d'une portion de forêt pour semble-t-il laisser le passage à des chevaux.

Ce passage sauvage sur propriété privée entraîne la circulation de deux roues ou autres engins mécaniques.

Monsieur le Maire précise que ces faits d'incivilité se déroulent sur une propriété privée et qu'il n'a pas de pouvoir pour intervenir. Un dépôt de plainte s'avère indispensable.

Fin de la séance à 00h00.

ENVIRONNEMENT

# Concours des balcons et maisons fleuris

Comme les années passées, un jury a visité les différentes maisons et balcons inscrits au concours.

Nous félicitons les jardiniers qui, par goût et passion ont su mettre en valeur leurs jardins, devant de porte, balcons, avec parfois une touche d'originalité ... Nous remercions Valérie TROGER de bien vouloir de son œil de professionnelle faire partie de notre jury. Nous regrettons de ne pas avoir plus de candidats. Ce concours est pourtant toujours un moment d'agréable rencontre et de découverte.

Résultats :

<b>BALCONS</b>	
Annie SYRAS	: 8,00
Sophie BRODUT	: 6,41
M. CAZAUX	: 5,78
<b>MAISONS</b>	
Nicole HUVETEAU	: 9,03
Marie-Claude CHATEFAU	: 8,85
Paul MOULIN	: 8,28
Andrée QUINTANA	: 8,14
Mickael LAVAUD	: 5,92



## VIVRE ENSEMBLE

# Pique-nique intergénérationnel

**Les résidents de l'EHPAD de Montguyon et les élèves de la MFR de Chevanceaux se sont retrouvés pour un pique-nique suivi de jeux (pétanque, jeux de balles..) dans le très beau site du plateau de La Tour à Montguyon.**

L'espace très ombragé a fourni un cadre idéal pour cette manifestation intergénérationnelle, qu'apprécient tout

particulièrement les personnes âgées.

Ce fût un magnifique moment de convivialité, où chaque génération a su apporté à l'autre, des valeurs et des observations sur les choses de la vie.

Elle a pu se réaliser grâce au concours de tous, la municipalité qui nous a ouvert les grilles pour la journée, l'équipe éducative de la MFR, et les personnels de l'EHPAD.



## SÉCURITÉ

# Nomination du Lieutenant Ulrick Migeon le 7 juillet 2023

**Ulrick intègre le corps des sapeurs-pompiers de Montguyon le 1<sup>er</sup> septembre 1989 en tant que sapeur 2<sup>ème</sup> classe.**

Il est nommé sapeur 1<sup>ère</sup> classe en 95, Caporal en 2001, Caporal-chef en 2004, Sergent en 2006 sergent-chef en 2009, Adjudant en 2013, Adjudant-chef en 2016, et aujourd'hui te voilà lieutenant.

Il reçoit de nombreuses médailles : ancienneté, engagement associatif, et l'une des plus belles, la « courage et dévouement pour sauvetage ».

Il débute sa carrière de sapeurs-pompiers à 16 ans, après ses études, il enchaîne les saisons de pompiers, à Jonzac ou comme guetteur dans les tours feux de forêt, puis il devient chauffeur routier, vendeur en magasin de bricolage et aujourd'hui, responsable des services techniques de la commune de Montguyon.

En parallèle chez les pompiers, il prend la responsabilité de la section de jeunes sapeurs-pompiers pendant 10 ans et il s'épanouit dans ce rôle mais il est l'heure de poursuivre son engagement et il y a un an, le 2 juillet 2022, il devient adjoint au chef de centre.

Nommé lieutenant le 1<sup>er</sup> juin 2023, sa formation de chef de groupe est en cours, ce qui devrait lui permettre d'occuper cette fonction opérationnelle début 2024.



## BIEN-VIVRE

# La fête des voisins

Après avoir vu une envolée de rencontres en 2022, l'année 2023 n'a pas eu le même engouement. Malgré tout certains quartiers ont réussi à maintenir, ces moments de rencontres et de partages entre voisins, La cité des justices, Cottières, Trouillaud et Millet.



## ÉDUCATION

# Rentrée des classes



**Comme chaque année, nous avons pu constater, qu'il y avait de la poussière, qui piquait les yeux des parents des petits entrants en maternelle, surtout le jour de la rentrée...!**

**Nous ferons notre possible pour que cela ne se reproduise pas promis!**

**Beaucoup de changements pour cette rentrée 2023 :**

Tout d'abord l'arrivée de Anne PAILLOTIN à la direction de l'école élémentaire, nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussite dans la tâche qui lui a été confiée. M. ARNAUD remplace M. BERTIN, le reste de l'équipe est inchangé.

**Voici les effectifs par classes :**

CP - Gaëlle LAGRAVE - 20 élèves  
 CP/CE1 - Océane RIGAUX - 21 élèves  
 CE1/CE2 - Danièle HORSEAU - 21 élèves  
 CE2 - Nathalie BERNARD - 22 élèves  
 CM1/CM2 - Charlie ARNAUD - 23 élèves  
 CM1/CM2 - Anne PAILLOTIN - 23 élèves

À la maternelle, Mme DUBREUIL, absente pour des raisons de santé est remplacée par Mme Loli SENAMAUD .

**Voici les effectifs de la maternelle :**

Laurent Blet : 13 PS et 12 MS  
 Classe de Christine Dubreuil tenue par Mme Loli SENAMAUD et Eloïse DESBORDES (le mardi) : 13 MS et 12 GS.  
 Classe de Sophie THOMAS : 13 PS et 12 GS

25 par classe, donc un total de 75 élèves.

Autre changement provisoire, la restauration a déménagé aux écuries du château le temps des travaux à la cuisine. Les déplacements se font escortés par nos équipes périscolaires, sous la protection de nos anges gardiens de la voirie, qui ferment la route le temps du passage des enfants. Merci à eux et toutes nos excuses à ceux ou celles qui doivent patienter. Les équipes sont impatientes de retrouver leurs locaux.

Les garderies maternelles sont déplacées à l'école du bas, une belle salle spécialement aménagée accueille les plus petits, les élémentaires ont désormais une grande salle destinée aux arts visuels. Plus de place, plus de projets !

Nous souhaitons une belle année à tous, enseignants, agents, petits et grands!

## COMMÉMORATION

# Cérémonie du 11 novembre



**En raison de la tenue du marché ce jour-là place de la mairie, la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu au monument aux morts de Saint-Martin d'Ary à 12 heures.**

Un vin d'honneur offert par la municipalité de Montguyon sera servi salle des mariages à la mairie de Montguyon.

Gilbert DAVID  
 Président des Anciens Combattants

# URBANISME

## PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Montguyon

### LA COMMUNE DE MONTGUYON LANCE SON PLU !

La révision du PLU s'inscrit également dans une obligation de mise en compatibilité de celui-ci avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par la Communauté de communes de Haute Saintonge en février 2020. Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine pour les 20 prochaines années l'aménagement et les grandes orientations de développement du territoire intercommunal (à l'échelle des 129 communes) en prenant en compte ses enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

**Cette mise en compatibilité oblige la commune de Montguyon à réviser son PLU (et pour 84 autres communes de la Haute-Saintonge), mais aussi sécuriser le PLU et également d'intégrer les enjeux du bassin de vie dans lequel est intégrée la commune de Montguyon.**

Pour tout savoir sur le SCoT : <https://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/urbanisme>

Par délibération du conseil municipal du 13 juin 2022, la commune de Montguyon s'est engagée dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est un document de planification et d'urbanisme réglementaire, réalisé à l'échelle communale. Il analyse le fonctionnement du territoire et identifie des enjeux pour construire un projet territorial d'aménagement et de développement, à l'horizon des 10-15 prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables...).

### POURQUOI RÉVISER SON PLU ?

Dans une société en mouvement, confronter à de nouveaux enjeux contemporains, le PLU vise à répondre à des questions sociétales et interroge les perspectives d'évolution souhaitées par la commune : Comment adapter nos modes de vie aux changements climatiques ? Comment préserver nos espaces naturels et agricoles ? Faut-il construire de nouveaux logements et où ? Comment concilier développement économique, accueil de nouvelles populations, tourisme et environnement ?

Le PLU est aussi l'occasion de mettre en valeur l'existant (patrimoine culturel, naturel, bâti, paysager), prendre en compte les problématiques locales, identifier les enjeux de la commune et trouver des réponses de manière collective.

### QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PLU ?

Dans sa délibération communale, le conseil municipal

identifie treize objectifs à atteindre dans l'exercice de la révision de son PLU :

- Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels et réduire la part de logements vacants
- Valoriser les gisements fonciers et les friches urbaines
- Soutenir les activités économiques du territoire
- Pérenniser et dynamiser les services et les commerces
- Prioriser l'urbanisation en densification du bourg notamment par la réhabilitation du bâti existant et l'évolution des formes urbaines
- Intégrer les effets du changement climatique dans les choix d'aménagements des espaces urbains
- Valoriser et préserver le patrimoine bâti et le patrimoine naturel
- Encourager les activités agricoles qui participent à l'aménagement durable du territoire et à sa résilience en lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial
- Promouvoir un aménagement urbain favorable à la santé, au bien-être des habitants et à la résilience du territoire
- Permettre un développement massif des énergies renouvelables, favoriser la performance et la sobriété énergétiques
- Préserver la ressource en eau et améliorer le cycle de l'eau

### QUELLES PLACES POUR LES HABITANTS DANS LE PROJET ?

La révision du PLU se réalise de manière concertée avec les habitants. Différentes formes de concertation ont été choisies par le conseil municipal :

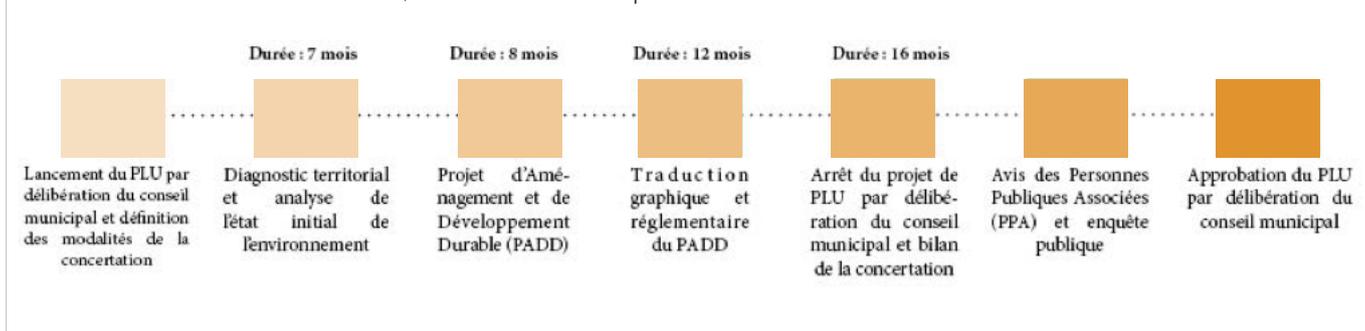
- Information sur le site internet de la commune
- Article dans le bulletin municipal
- Registre de concertation disponible en Mairie
- Panneaux d'affichage en Mairie pour présenter l'avancement de l'étude
- 1 réunion publique pour présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- 1 réunion publique pour présenter la traduction réglementaire

### COMMENT PARTICIPER AU PROJET ?

Plusieurs moyens sont à dispositions des habitants pour qu'ils puissent exprimer leurs opinions, leurs besoins et leurs demandes sur le PLU de Montguyon :

- le registre papier présent à la mairie
- par courrier, adressé à M. le Maire
- en participant aux réunions publiques

### QUELLES SONT LES ÉTAPES DU PLU ?



DOSSIER

# Conservation du bâti

*Préserver les fenêtres, les portes, les volets et les éléments de ferronnerie dans le bâti ancien.*



# 1. Préserver les fenêtres, les portes, les volets et les éléments de ferronnerie dans le bâti ancien à Montguyon

## Le bois comme matériau

Les bâtisseurs ont pendant longtemps tiré parti des ressources locales car les moyens de transports étaient limités et l'industrialisation pour la fabrication des menuiseries n'est apparue qu'après-guerre. Ainsi, l'architecture traditionnelle de Montguyon a été influencée par la nature géographique de son sol (pierre de taille et moellons comme matériaux de façade, la terre pour la couverture), par la végétation (le bois pour les menuiseries, les charpentes) et par les facteurs climatiques et géographiques de la Haute Saintonge (implantation et orientation du bâti).

Le bois est un matériau durable car il est biosourcé, réparable et s'adapte à toutes les formes d'ouverture. Il est naturellement isolant (été, hiver).



## Les menuiseries anciennes : Un patrimoine à préserver

Les percements sont des éléments de composition de la façade qu'il convient de préserver : c'est un témoignage de l'histoire de l'architecture : savoir-faire, matériaux, proportions, alignements. La fenêtre, élément de transition entre le dedans et le dehors permet d'apporter de la lumière, d'aérer, de se protéger de la pluie, du vent et des bruits.



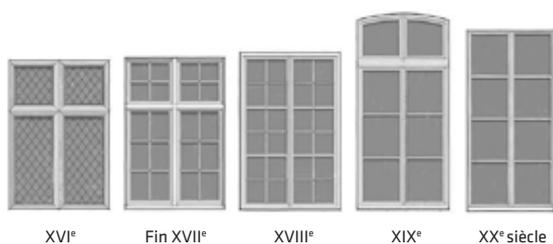
Fritz Von Unde



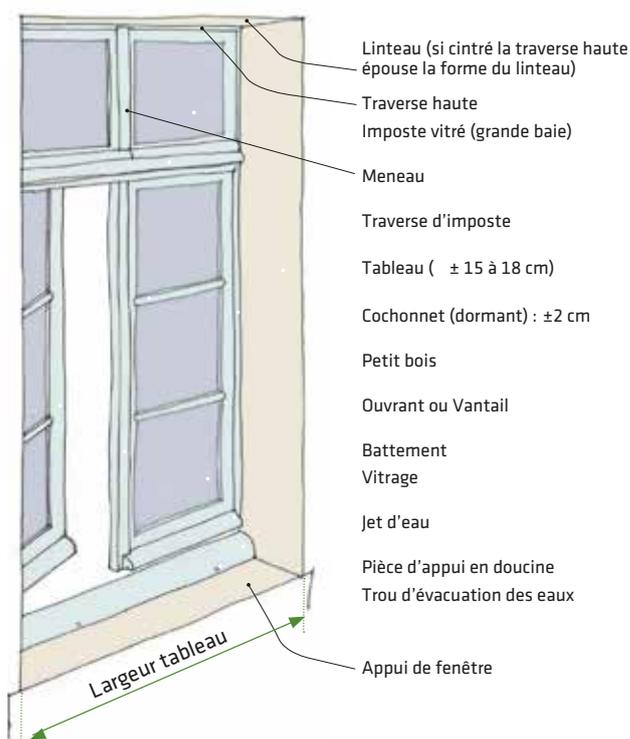
Matisse

## La fenêtre : une évolution qui témoigne de l'histoire de l'architecture

Les profils des meneaux, des traverses, des petits bois, du jet d'eau etc. sont à respecter.



(Source : caue13 / fenetres\_A4.pdf)

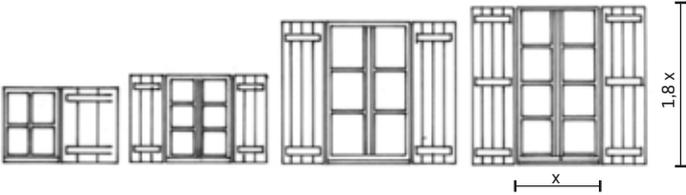


## Vocabulaire

Les ouvertures sont un des éléments essentiels de la qualité d'ordonnement des façades charentaises. Leur composition, leurs dimensions, leurs caractéristiques techniques, rythme et qualifient la sobriété de ces façades généralement lisses et linéaires.

# 2. Typologie des fenêtres et des portes

## Proportion verticale des fenêtres



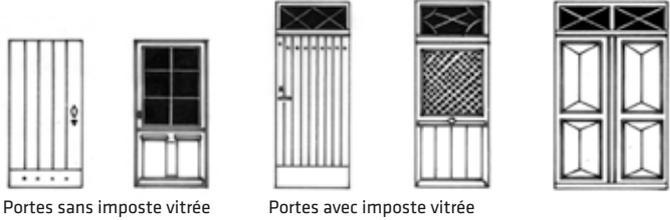
Fenêtre avec imposte vitrée



Porte avec imposte vitrée

### Les portes d'entrée

Un dessin particulier met en valeur les portes sur la façade. Elles sont pleines, avec ou sans imposte, vitrées pour les plus anciennes ou vitrées avec une ferronnerie à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle.



Portes sans imposte vitrée

Portes avec imposte vitrée

### Les portes des dépendances

Les portes dites «utilitaires» de chais de granges ou autres servitudes sont pleines à lames verticales et larges.

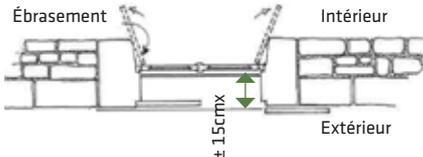


Porte avec imposte vitrée  
Détail ferronnerie devant le vitrage / heurtoir

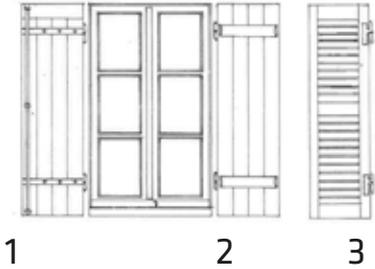
## Typologie des volets ou contrevents

### Les contrevents

Ils habillent et rythment les façades. En bois peint, ils sont pleins à lames verticales avec pentures ou barres hautes et basses (sans écharpe). Les volets peuvent être persiennés (souvent à l'étage).



Vue en plan d'une fenêtre



1: Volet plein avec ferrure / 2: volet plein avec barres / 3: volet persienné



Volets battants



Volets persiennés pliants (fermés et ouverts)

### 3. Des éléments de ferronnerie sur les façades

#### Garde-corps



#### Ferronnerie des portes, volets, devanture avec Heurtoir / Poignée / Espagnolette



#### Gratte-pied



## 4. Intervention sur l'existant : points de vigilance

### En amont, le diagnostic

#### Pour une approche globale de la construction



- Évaluer l'intérêt de remplacer les fenêtres pour améliorer les performances thermiques et acoustiques : état des menuiseries, typologie ( section des profils, petits bois, nombre de carreaux)
- Avoir une approche globale de l'amélioration du confort de l'habitation pour hiérarchiser les travaux prioritaires.  
NB : déperdition des combles (env. 30%), des planchers bas (env. 15%), des murs (env. 20%) et des ouvertures (env. 12%).
- Consultez un professionnel pour vous accompagner (voir liste « Acteurs ressources »).



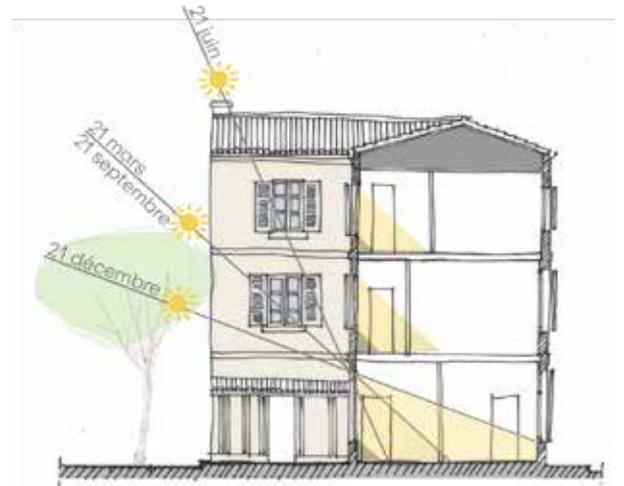
#### Ventiler !

La pose de châssis très étanches doit être accompagnée de systèmes de ventilation adaptés pour assurer une bonne **qualité de l'air** et une gestion de l'**humidité** (ex. Éviter l'apparition de moisissures).

**Maximiser le confort d'été**  
**Réduire les déperditions thermiques**  
**Favoriser les apports lumière naturelle**

Adapter ses comportements grâce aux volets (+ arbre feuillage caduc) :

- Hiver : Fermer pour limiter les déperditions thermiques la nuit  
Ouvrir le jour pour récupérer des apports solaires
- Été : Limiter les surchauffes



Position du Soleil au cours de l'année en façade Sud L'arbre à feuilles caduques protège en été et laisse passer les rayons du soleil (passif) en hiver.

#### Quels matériaux ? Le bois, un matériau esthétique et durable



Techniquement et esthétiquement, le **bois** est le matériau le plus compatible avec le bâti ancien. Il **s'adapte aux irrégularités** de la construction, aux formes des linteaux. Sa durée de vie est estimée à 100 ans. On peut utiliser des peintures qui ne nécessitent pas de ponçage préalable (ex. : Peintures à l'huile de lin). On privilégiera des bois issus des forêts françaises. Vigilance avec le PVC : durée de vie entre 20 et 50 ans (recyclage limité) + profils / moulures peu esthétiques + teintes sensibles au soleil

#### → Fenêtres, portes et volets :

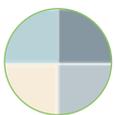
Les portes en bois sont composées de différents éléments menuisés qui peuvent être réparés ou remplacés séparément. Exemple : pour conserver et améliorer une porte existante avant de la changer on peut coller un joint sur le pourtour de l'ouvrant, poser une barre de seuil relevable en bas de la porte, fixer un rideau en tissu épais (doublé d'un isolant), aménager un vestibule intérieur avec une seconde porte en retrait pour créer un sas thermique. Changement : faire réaliser par un artisan menuisier, une menuiserie sur mesure, isolée et identique d'aspect à l'ancienne.



#### → Un détail qui compte : les petits bois ou croisillons

Ils proportionnent la menuiserie. Ils doivent être posés à l'extérieur du vitrage et non incorporés entre les vitrages.

#### Quel coloris pour les peintures ?



Il faut éviter les couleurs trop sombres qui vont absorber et transmettre la chaleur en été. Le choix du coloris des volets doit être fait dans un souci d'intégration dans le contexte bâti et paysager environnant. Choisir une couleur en harmonie avec celle des autres menuiseries et en contraste avec le coloris des murs. On peut utiliser des peintures qui ne nécessitent pas de ponçage préalable (ex. : Peintures à l'huile de lin). Les éléments de ferrure seront adaptés au dessin des volets ou peints dans la même couleur. Pas d'écharpe en forme de Z

## 5. Intervention sur l'existant : point réglementaire

### Autorisation d'urbanisme : La Déclaration Préalable



Les travaux de **remplacement ou / et de remise en peinture** des fenêtres, des portes ou des volets modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment.

Ils doivent donc faire l'objet d'une **Déclaration Préalable** en mairie pour être autorisés **avant toute exécution**.

Le défaut d'autorisation constitue une **infraction** susceptible d'entraîner des poursuites et la dépose des travaux exécutés. Il faut se référer au Plan Local d'Urbanisme (PLU). <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

**En Zone protégée :** périmètre Monuments Historiques (aussi ZPPAUP, AVAP, SPR selon la commune)

Privilégier le maintien ou la restitution à l'identique des éléments en bois existants.

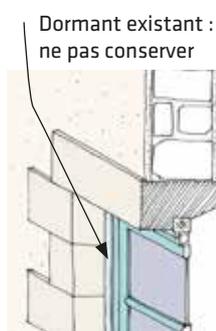
Les menuiseries en PVC ne sont pas autorisées : les fenêtres et les volets (battants ou roulants)

Voir Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP 17)



**Permis de construire / autorisation de travaux** pour un nouveau percement ou pour une intervention sur la menuiserie d'un édifice protégé au Titre de Monuments historiques

Voir Service Urbanisme de la Haute Saintonge : [ads@haute-saintonge.org](mailto:ads@haute-saintonge.org)



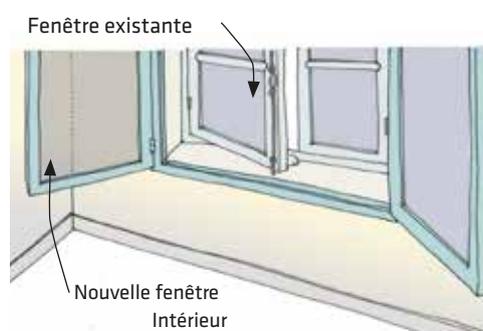
**X** Pose en rénovation

A proscrire : Remplacement complet par une menuiserie en bois



**X** Modification de la fenêtre et des volets

A proscrire : Remplacement par un volet roulant extérieur inesthétique + perte apports de lumière naturelle



**✓**

Une menuiserie ancienne à conserver  
Possibilité de poser une nouvelle fenêtre en applique sur le mur intérieur (Thermique + acoustique)

### Acteurs ressources :

\* La mairie de Montguyon

\* Le site du Service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Prendre conseil auprès de l'architecte conseil du CAUE 17 ou de l'ABF selon le cas :

\* Le CAUE de la Charente Maritime (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) : <https://caue17.com/>

Permanence gratuite pour les particuliers (Jonzac ou Pons) : Tél. : 05 46 31 71 90

\* L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) / UDAP 17 : [udap.charente-maritime@culture.gouv.fr](mailto:udap.charente-maritime@culture.gouv.fr)

Prendre conseil auprès de l'espace info sur l'énergie à Jonzac :

\* Maison de l'énergie - Agence France Renov' : [energie@haute-saintonge.org](mailto:energie@haute-saintonge.org)

Prendre conseil auprès de professionnels : les architectes, les artisans qualifiés dans le domaine patrimonial

### Aides :

Techniques : \* Fiches, formation par les Maisons Paysannes de France : <https://maisons-paysannes.org/>

Juridique : \* ADIL : <https://www.adil17.org/> ou 05 46 34 41 36

Subventions : \* La Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/>

\* Voir la mairie : OPAH de la commune pour des aides locales (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

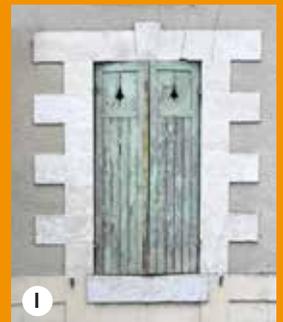
### Sites internet :

→ [https://caue17.com/wp-content/uploads/2014/04/charte-VDS\\_200.pdf](https://caue17.com/wp-content/uploads/2014/04/charte-VDS_200.pdf)

→ [https://www.grandpoitiers.fr/fileadmin/M%3%A9dias\\_par\\_groupes\\_de\\_contributeurs/Habitat\\_et\\_urbanisme/Patrimoine\\_architectural/guide\\_fenetre\\_final\\_2011\\_v2-6642.pdf](https://www.grandpoitiers.fr/fileadmin/M%3%A9dias_par_groupes_de_contributeurs/Habitat_et_urbanisme/Patrimoine_architectural/guide_fenetre_final_2011_v2-6642.pdf)

→ <https://maisons-paysannes.org/wp-content/uploads/2013/07/ATHEBA-complet.pdf> <https://www.calameo.com/urcaue-pays-de-la-loire/read/00617581094afafce9d48>

## 6. Saurez-vous deviner où ces photos ont été prises dans Monguyon ?



Dans le cœur de bourg, on peut trouver plusieurs portes toute hauteur dessinées comme les portes D et L : la partie haute est traitée en référence aux impostes vitrées avec en partie haute des châssis vitrés de forme hexagonale : un menuisier local ?

Réponses  
Rue Nationale : A / F / G / N / P - Rue de la  
Pierrière : D / E - Rue de Vossiac : C - Place de  
la mairie : H / K - Place du Champ de foire : L -  
Avenue de la République : B / I / J - Allée des  
platanes : M Rue de la vieille tour : O

## COMZONE



**Comzone, votre partenaire incontournable pour tous vos besoins en événementiel, location de matériel son, lumière, image, ainsi que pour vos impressions publicitaires sur tous supports. Installée fièrement à Montguyon, nous sommes là pour donner vie à vos projets et événements avec style, professionnalisme et créativité.**

**Notre Mission :** Chez Comzone, notre mission est de rendre vos événements mémorables et de vous aider à communiquer efficacement avec votre public. Que vous organisiez un mariage, une fête d'entreprise, un concert, une exposition ou tout autre événement, nous sommes là pour vous fournir le matériel nécessaire pour créer une expérience unique.

### **Nos Prestations :**

**Location de Matériel :** Nous disposons d'une vaste gamme de matériel audio, d'éclairage et de vidéo de haute qualité pour répondre à tous vos besoins. De puissants systèmes de sonorisation, des éclairages à la pointe de la technologie et des équipements de projection sont à votre disposition.

**Impression publicitaire :** Vous avez une idée, un message ou une promotion à diffuser ? Notre service d'impression publicitaire est là pour donner vie à vos idées. Nous imprimons sur une variété de supports, des bannières aux panneaux, en passant par les flyers et les affiches, pour vous aider à atteindre votre public de manière impactante.

Contactez-nous dès aujourd'hui pour discuter de vos besoins et découvrez ce que nous pouvons faire pour vous !

**Pour nous contacter au 06 04 53 39 53  
ou [contact@comzone.fr](mailto:contact@comzone.fr)**

## MAMIE VAPOTE



**Cigarettes électroniques  
E-liquide  
CBD - Bio  
Bien-être**

**15 avenue de la République - 17270 Montguyon  
Téléphone : 09 52 80 40 23**

**Horaires d'ouverture :**

**Ouvert les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 19h  
Mercredi et samedi de 9h à 12h**

**PARTAGEZ  
VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ  
VOTRE SANG !**

**de 8h à 12h30  
Salle des Fêtes St Martin d'Ary**

**PROCHAINES COLLECTES  
DE SANG POUR 2023  
Les 27 Octobre  
et 22 Décembre**

## ERRATUM



### **Mathilde BEAULIEU MAGNÉTISEUSE**

*Je suis magnétiseuse et exerce depuis 3 ans et demi maintenant. Je peux vous recevoir autant pour des problèmes d'ordre physique qu'émotionnel.*

*Les soins énergétiques peuvent être bénéfiques dans le cadre de douleurs récentes ou chroniques ainsi qu'en cas de dépression, fatigue, anxiété. Très efficaces aussi pour les problèmes de peau (eczéma, zona, verrues,...).*

*Je suis joignable au **06.68.72.08.43***

**39 rue de la pierre folle - 17270 MONTGUYON**

**<http://soinsenergetiquesdemathilde.com/>**

**<https://www.facebook.com/soinsenergetiquesmathilde>**

ENVIRONNEMENT

# Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Mis à jour le 02/06/2021

## UNE NÉCESSITÉ, UNE OBLIGATION !

INFORMATION SUR L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

**Le débroussaillage fait partie des gestes élémentaires de la lutte contre les incendies de forêt. Il est rendu obligatoire par le Code Forestier et défini par arrêté préfectoral. En Charente-Maritime, les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont réglementées par l'arrêté préfectoral n° 20EB768 du 02 décembre 2020**

### POURQUOI DÉBROUSSAILLER AUTOUR DE CHEZ SOI ?

S'il est inutile et impensable de débroussailler l'intégralité de la forêt, la présence de constructions, chantiers, travaux, installations et infrastructures au contact du milieu naturel augmente le risque de départ de feu et multiplie les enjeux à défendre. Le débroussaillage autour de ces « constructions » -et leur maintien en état débroussaillé- est un élément fondamental de la politique nationale de défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

#### DÉBROUSSAILLER C'EST :

- se protéger et protéger les siens
- sauver sa maison, son jardin et ses biens
- réduire l'intensité du feu aux abords de sa construction
- faciliter et sécuriser l'intervention des sapeurs pompiers
- protéger le milieu naturel

Les OLD s'appliquent aussi le long des voies publiques ouvertes à la circulation, des voies ferrées et des lignes électriques.

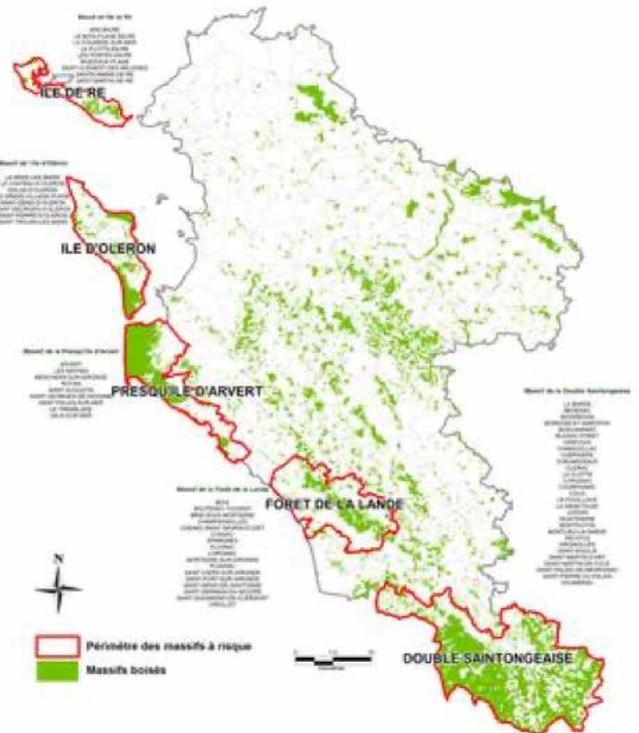
### OÙ ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

En Charente-Maritime, l'obligation de débroussailler concerne tous les espaces naturels « combustibles »\* situés dans les 72 communes du département classées à risque feux de forêt par le PDPFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies) ainsi que dans les zones situées à

moins de 200 m de ceux-ci (zone tampon de protection). Sur ces secteurs, débroussailler est une obligation :

- si le terrain est situé en zone U (urbaine) bâti ou non bâti,
- si le terrain est situé en zone non urbaine et qu'il est bâti.

La fréquence des travaux de débroussaillage doit être proportionnée au risque à défendre et à l'évolution de la végétation. Ils doivent être exécutés dès que la végétation ligneuse et herbacée (arbustes, broussailles, etc.) dépasse 40



Carte des massifs à risque feux de forêt 17

\* Les espaces en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements.

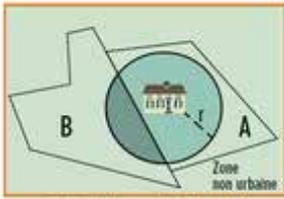
cm de haut. Les lieux ouverts au public (camping par exemple) doivent être maintenus en état débroussaillé au moins pendant les périodes de fréquentation.

Le défaut de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé est passible de sanctions administratives et judiciaires très dissuasives. Les assurances peuvent également appliquer des pénalités en cas de non-respect des OLD.

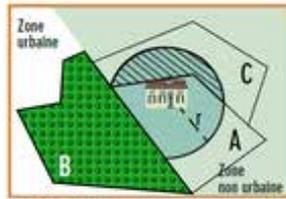
## QUI EST RESPONSABLE DU DÉBROUSSAILLEMENT ?

**L'obligation de débroussaillage incombe au propriétaire de la parcelle.**

Le Code Forestier a défini des règles d'affectation de la responsabilité des opérations dans les divers cas de voisinage.



Le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler dans un rayon (r) de 50 m autour de sa maison y compris dans la parcelle B.



Le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler 50 m autour de sa maison y compris dans la parcelle C ; le propriétaire de la parcelle B doit débroussailler l'intégralité de son terrain.

**En zone urbaine :** le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti a l'obligation de débroussailler la totalité de sa parcelle, ainsi que 50 m alentours des constructions si le terrain est situé en limite de zone non urbaine et bâti.

**En zone non urbaine :** si le terrain est construit (habitations ou installations), le propriétaire a l'obligation de débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions (y compris hors de sa parcelle) et sur une profondeur de 10 m de part et d'autre des voies d'accès.

**Dans les terrains de loisirs** (campings, parcs résidentiels, terrains de caravaning, etc.), les travaux de débroussaillage incombent à l'exploitant.

Avant d'entreprendre des travaux de débroussaillage, n'hésitez pas à vous référer au cadastre pour vérifier les limites de propriété.

**Débroussailler sur la propriété d'autrui :**

Si vous devez pénétrer sur la propriété d'un voisin, vous devez l'informer de vos obligations et lui demander par lettre recommandée avec accusé de réception l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour y effectuer les opérations obligatoires de débroussaillage.

À défaut d'autorisation ou en l'absence de réponse de sa part dans un délai d'un mois après notification, la responsabilité du débroussaillage est transférée de facto. Il convient d'en informer le maire qui est responsable de l'exécution des OLD. En cas de difficulté, contactez la mairie de la commune concernée.

## BIEN DÉBROUSSAILLER POUR ÊTRE EN SÉCURITÉ ET EN CONFORMITÉ

**En aucun cas débroussailler ne signifie couper tous les**

**arbres !**

Le débroussaillage n'est pas un défrichage ni une coupe rase mais une réduction du combustible végétal destinée à créer des ruptures dans la continuité horizontale et verticale de la couverture végétale. L'arrêté préfectoral n°20EB768 du 02 décembre 2020 précise que devront notamment être exécutés les travaux suivants :

- le broyage de la végétation arbustive avec élimination des broussailles et arbustes,
- l'enlèvement des arbres morts, tombés ou arrachés,
- l'élagage des arbres sur 1/3 de leur hauteur et jusqu'à 2 m pour les sujets > 6 mètres,
- l'élimination des rémanents par évacuation ou broyage sur place,
- la coupe des branches d'arbres surplombant les toitures.

**Attention : Le brûlage des déchets est interdit. Le recours exceptionnel à l'incinération des déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage doit faire l'objet d'une autorisation. Pour ne pas être en infraction, renseignez vous sur la réglementation, consultez l'article "Réglementation des feux en extérieur".**

## Réglementation liée au débroussaillage



## QUI CONTRÔLE LA BONNE EXÉCUTION DU DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le maire s'assure du respect des obligations légales de débroussaillage pour les constructions, campings, etc. Le préfet assure le contrôle des obligations légales de débroussaillage des réseaux linéaires et des propriétés communales.



## DOCUMENTS UTILES :

- 2019\_guide\_debroussaillage.pdf (charente-maritime.gouv.fr)
- 2020-12-02\_AP20EB768-debroussaillage.pdf (charente-maritime.gouv.fr)
- Flyer - Debroussaillage-final.pdf (charente-maritime.gouv.fr)

### Courrier type : Débroussaillage chez un tiers

#### Modèle de courrier à l'usage des propriétaires devant débroussailler chez leurs voisins

Coordonnées :                    *expéditeur*                    /                    *destinataire*

*Lieu, date*

**Objet :** débroussaillage d'un terrain boisé

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire d'une maison située à *xxxx* (adresse : *rue, n°*), contiguë à un terrain boisé vous appartenant (parcelle(s) cadastrale(s) section n° *xx*).

L'arrêté préfectoral n° 20EB768 du 02 décembre 2020, pris en application du code forestier (articles L131-10 et suivants), m'impose de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de ma maison.

Le débroussaillage vise à diminuer le risque d'incendie auquel nous pouvons être confrontés l'un comme l'autre. Il consiste notamment à couper les broussailles et les arbustes présents au ras du sol, à élaguer les arbres ainsi qu'à broyer sur place la végétation coupée ou à l'évacuer. En outre, la surface concernée doit être maintenue en permanence à l'état débroussaillé.

Or, il se trouve qu'une distance de moins de 50 mètres sépare mon habitation de votre terrain. En conséquence, l'obligation de débroussaillage porte également sur la bordure de votre parcelle contiguë à mon terrain, dans la limite de 50 mètres depuis ma maison.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir si vous souhaitez exécuter vous-même la part de débroussaillage imposée dans votre terrain par la réglementation ou si vous me donnez l'autorisation d'y pénétrer afin que je réalise moi-même les travaux.

Dans cette seconde hypothèse, je ne manquerais pas de convenir avec vous d'une période d'intervention. Nous pourrions aussi délimiter ensemble, si vous le souhaitez, la zone à débroussailler.

La mairie de *xxxx* pourra vous confirmer ces dispositions réglementaires nouvellement applicables.

Comptant sur votre bonne volonté, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

*Signature*

**PJ :** extrait du plan cadastral situant ma maison par rapport à votre parcelle

# NUMÉRIQUE

## LE LAB 17



**Dans un monde de plus en plus connecté, l'accès à Internet est devenu un besoin fondamental pour l'éducation, l'emploi et la participation à la vie moderne. Malheureusement, dans les zones rurales, la fracture numérique reste une réalité qui peut isoler les communautés et entraver leur développement. C'est là qu'intervient le Lab 17, une association innovante basée à Montguyon, en Charente-Maritime, qui s'efforce de répondre au fossé numérique.**

Le Lab 17, créé en 2023 forte de 26 années de travail avec l'association NBC et par un groupe de citoyens engagés, a pour mission de promouvoir l'inclusion numérique et de soutenir les habitants des zones rurales dans leur parcours numérique. Cette association a déjà fait ses preuves en aidant des personnes à développer leurs compétences numériques, à accéder à Internet, et à profiter des avantages de la technologie moderne.

L'une des initiatives phares du Lab 17 est son programme de formation aux compétences numériques. Les membres de l'association organisent régulièrement des ateliers gratuits sur des sujets tels que la navigation sur Internet, la création d'une adresse e-mail, l'utilisation des médias sociaux, et la recherche d'informations en ligne. Ces formations permettent aux résidents ruraux de se sentir plus à l'aise avec la technologie et de participer pleinement à la société numérique.

Un autre aspect essentiel du travail du Lab 17 est de faciliter l'accès à Internet dans les zones mal desservies. L'association collabore avec des fournisseurs d'accès Internet locaux pour étendre la couverture Internet dans les endroits reculés de la Charente-Maritime. Cela a permis à de nombreuses familles de se connecter pour la première fois

et d'accéder aux services en ligne essentiels.

Le Lab 17 ne se contente pas de former et de connecter les communautés rurales, il s'efforce également de promouvoir l'innovation locale. En encourageant les entrepreneurs locaux à exploiter la technologie pour développer leurs entreprises, l'association contribue à stimuler l'économie rurale.

La présidente du Lab 17, Emilie Joachim Sorin, déclare : « Notre objectif est de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte dans la société numérique. Nous croyons que l'accès à Internet et la maîtrise des compétences numériques sont des droits fondamentaux, et nous travaillons sans relâche pour les rendre accessibles à tous. »

L'association a déjà obtenu des résultats, mais elle reconnaît que le chemin à parcourir pour éliminer complètement la fracture numérique est encore long. Cependant, avec l'implication de ses membres et le soutien de la communauté, le Lab 17 continue d'avancer vers un avenir plus inclusif et connecté pour les zones rurales de la Charente-Maritime. Le premier projet de la saison 2023/2024 sera la collecte des déchets numériques.

En ces temps où la technologie est au cœur de la vie quotidienne, le Lab 17 de Montguyon se révèle être un acteur dans la lutte contre la fracture numérique dans les régions rurales, en offrant aux habitants les outils et les compétences dont ils ont besoin, pour prospérer dans le monde numérique d'aujourd'hui.)

**Association le lab 17**  
**22 rue du Mouzon - 17270 Montguyon**  
**contact@lelab17.fr - 07 64 37 10 35**



## Le #PassSport est de retour pour la saison 2023-2024 !

Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori !  
**Rdv ici : <https://bit.ly/3PldmqP>**

## SERVICE PUBLIC

### Démarche Carte grise



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture**. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

- Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Via un garage automobile agréé par la Préfecture : [Trouvez un garage en Charente-Maritime](#)

Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, consulter :

<https://www.vroomly.com/blog/quel-est-le-prix-dune-carte-grise/>

## SERVICES



### Les horaires

Le bureau de poste de Montguyon est ouvert :

- Le lundi de 13h30 à 16h15
- Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne :

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr),  
[www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)



## SERVICE COMMUNAL



Le ramassage du fer sur la commune est programmé tous les trois mois :

### JEUDI 16 NOVEMBRE

Les agents municipaux ne font pas le ramassage chez les particuliers pour des raisons d'assurance, ces encombrants doivent être mis sur le bord de route ou trottoirs, ceux-ci doivent être déposés le matin dès 6h sur les bords de route ou trottoirs.

## SERVICE PUBLIC

### Passeport et CNI

Nous vous informons que depuis le **LUNDI 19 MARS 2018**, la Mairie de Montguyon procède à la constitution des titres numérisés (passeports et CNI) **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** :

- **TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS** de 14h à 17h30
- **LE VENDREDI des semaines impaires** de 14h à 17h30
- **ET LE SAMEDI des semaines impaires** de 9h à 11h30

Uniquement sur rendez-vous pour les dépôts de dossiers et les remises de titres.

La liste des documents est disponible sur le site de la commune.

## INFOS PRATIQUES

Pour signaler un problème de consommation  
et vous renseigner sur vos droits :

[signal.conso.gouv.fr](https://signal.conso.gouv.fr)

Disponible aussi sur App Store et Play Store



DGCCRF - mars 2023 - bureau de la communication  
et de l'accueil du public - SIRCOM

**DG CCRF**  
Direction générale de la  
concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes

**Signal**  
Conso

## VIE ASSOCIATIVE

### ANIMATIONS



### AMIE

#### **Fréquentation Record pour un Marché Nocturne de Feu.**

En effet, **le spectacle gratuit** de danse et de feu de la compagnie "Arche en Sel", financé par la communauté de communes, suivi du "**Feu d'Artifice**", offert par la municipalité de Montguyon et le temps au beau-fixe ont permis à notre marché nocturne du 11 août d'engendrer une participation record.

Nous remercions très chaleureusement tous les acteurs de ce succès, **le public, les bénévoles, les artistes, les municipalités de Montguyon et Saint Martin d'Ary, les équipes techniques, les commerçants**, sans oublier DJ Kriss T'Off qui a mis l'ambiance jusque 1h00 du matin.

Un grand MERCI à tous.

Nous vous donnons **Rendez-vous** pour nos prochaines

animations, le **Dimanche 24 septembre: notre BROCANTE** annuelle, Plaine des Sports, dans le cadre des Fêtes locales.

- **Samedi 28 octobre** : Montguyon fête **Halloween**

- **Samedi 16 décembre** :

Le matin : **Arrivée du Père Noël** dans le bourg.

- **Marché de Noël**, Place du champ de Foire, sous chapiteau, de 9h30 à 16h00.

L'après-midi : **Fête des Enfants**, Salle des Fêtes, place de la Paix.

Plus de détails sur ces activités vous seront communiqués via notre Facebook dans les prochains jours et les prochaines semaines.

Amie..calement

7<sup>e</sup> ART

# Le Cinéma de Montguyon

## L'ITALIE S'INVITE AU CINÉ

En octobre, le cinéma s'associe à la Médiathèque pour faire honneur à l'Italie durant tout le mois. Venez (re)découvrir le film de Giuseppe Tornatore, *Cinema Paradiso*, véritable hymne à l'amitié et à l'amour du cinéma, le samedi 7 octobre à 21H avec une dégustation italienne en avant-film.

## CINÉPHILOUS17, UN FESTIVAL POUR LES PETITS CINÉPHILES !

Pendant les vacances scolaires, le cinéma vous invite au **Festival Cinéphilous17** du **21 octobre au 5 novembre 2023**. Pour sa première édition, Cinéphilous17 propose un choix de près de 30 films et des animations dans 11 cinémas partenaires de Charente Maritime, pour y découvrir le meilleur des films de l'année écoulée, des classiques incontournables et des nouveautés irrésistibles pour les tout petits et les plus grands.

La programmation sera bientôt dévoilée sur notre site et les réseaux sociaux.

N'oublions pas que le festival a lieu pendant les vacances de la Toussaint avec sa traditionnelle soirée Halloween qui aura lieu le samedi 28 octobre. Les costumes seront récompensés par une réduction sur la place de ciné !

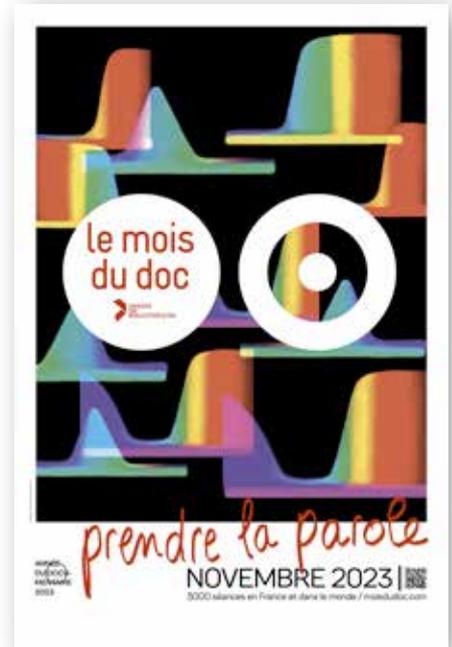
## NOVEMBRE : LE MOIS DU DOC

Pour cette édition 2023 autour du thème **Prendre la Parole**, le cinéma de Montguyon propose une série de films documentaires durant tout le mois de novembre.

Rendez-vous incontournable pour découvrir des films et échanger ses idées sur le monde !

Pour l'ouverture de ce festival, le cinéma de Montguyon vous propose le **vendredi 3 novembre** un Hip Hop Opening avec l'association culturelle **Foksabouge** en avant-film du documentaire *Ghost song*, suivi d'un bord de scène.

@ Instagram : [lecinedemontguyon](#)  
 Facebook : [le Ciné de Montguyon](#)  
 Site internet : [lecinedemontguyon.fr](#)  
 Contacts : [lecine@gmail.com](mailto:lecine@gmail.com)



BILLARD

# Le Billard Club Montguyonnais

Le Billard Club Montguyonnais change d'adresse mail : [B.C.M.17270@gmail.com](mailto:B.C.M.17270@gmail.com)

Le club ouvre ses portes pour vous, venez découvrir le monde du billard français dit carambole.  
 Pour pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions, appelez au 06.09.18.11.84 (heures repas) pour fixer ensemble la rencontre

François LE MEUT, président du club

@ Contact : 06.09.18.11.84 (heures repas)  
[B.C.M.17270@gmail.com](mailto:B.C.M.17270@gmail.com)



CINÉMA

## Atelier La Barbouille



**Atelier de Peinture sur soie**  
**tous les mercredis de 14h30 à 15h**  
**Contact : Mme Nadine DUPRIEZ : 04 46 49 41 38**

VOLLEY-BALL LOISIRS

Le Club Volleyball Loisirs A.S.M.V.B. est ouvert à toutes personnes débutantes ou pratiquantes les mercredis de 19h30 à 21 h à la salle des Sports de Montguyon.

**Reprise des entraînements à partir du 6 septembre**



MUSIQUE

## Chorale du Lary



**Nous revoilà! Trêve de l'été oblige, nous avons repris notre activité depuis le 7 septembre.**

**Nous préparons nos concerts de fin d'année avec des chants originaux, des musiques qui donnent du baume au coeur... Nous aimerions fédérer des amateurs comme vous tous, lecteurs: nul besoin d'être une diva ou un ténor!**

Notre devise pourrait être **AMITIÉ - PARTAGE - ÉMOTION**

**AMITIÉ :** en vivant ces moments de fête, le groupe devient un groupe d'amis. Nous sommes des êtres sociaux, nous ne sommes pas faits pour vivre seuls. L'amitié est indispensable pour notre épanouissement!

La liberté est au coeur de l'amitié et repose sur le respect mutuel. ça signifie que votre ami ne vous juge jamais et que vous ne le jugez jamais. Un ami vous prend comme vous êtes!

Citation du chanteur de rock américain, Jim Morrison :  
 « Un ami est celui qui vous laisse l'entière liberté d'être vous-même ».

**PARTAGE:** Nous avons tous besoin de nous extraire d'un quotidien plus ou moins stressant: cette parenthèse musicale y contribue et dans ce rassemblement social nous partageons des émotions qui libèrent et nous font respirer enfin...

**ÉMOTION :** elle est associée à l'humeur, au tempérament, à la personnalité, à la disposition du moment, à la motivation...elle est source de joie, sérénité, optimisme.

Notre groupe rayonne grâce à notre chef de chœur Arnaud. Alors n'hésitez pas à nous rendre visite, même "juste pour voir": Répétitions tous les jeudis à 20h30 à la salle de la mairie de Montlieu la Garde

**CONCERT**  
**DIMANCHE 17 DECEMBRE**  
**Église de Vassiac - Montguyon à 15h30**

Des notes de musique qui pénètrent vos corps, un moment de réjouissance au coeur de l'hiver!

Merci à la municipalité de Montguyon qui nous soutient financièrement et collabore à la diffusion de nos événements à travers les différents supports de communication.

**Visitez notre site pour y écouter des extraits audio de nos concerts, voir des vidéos, des photos: <https://www.chorale-auchoeurdulary.fr/>**

**Martine Brunet présidente de l'association 06 85 93 91 38**

## AIDE À LA PERSONNE

# ADMR : Premier réseau associatif de proximité



**Premier réseau associatif de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne depuis 75 ans. Par conviction et engagement, le quotidien de nos clients est notre métier. Nous sommes reconnus pour nos compétences et notre expérience.**

L'ADMR c'est 2850 associations sur l'ensemble du territoire national, regroupant 110 000 bénévoles et 103 000 salariés. Ils agissent chaque jour pour apporter un service à domicile sur mesure. Nous sommes au service de toutes les personnes, à tous les âges de la vie. Grâce à l'importance et l'efficacité de notre réseau d'association ADMR nous pouvons nous y engager.

L'ADMR dans le département Charente-Maritime c'est 29 associations, 1 052 salariés, 415 communes desservies et 210 bénévoles.

Créées par des habitants ou des élus locaux, les associations locales exercent leur activité sur plusieurs communes. Notre association ADMR Saintonge-Sud est présente sur 20 communes des cantons de Montguyon et Montlieu-la-Garde où nous avons apporté une aide à 240 personnes. Nos effectifs sont de 42 salariés pour l'ensemble du secteur et de 14 bénévoles. En 2022 l'association Saintonge sud a accueilli 3 salariés en CDI.

La fédération départementale, sise à Saintes, apporte aux associations un soutien technique, elle veille au respect des statuts et du règlement intérieur. La fédération permet de former et informer les salariés et les bénévoles des associations. En 2022, le plan de développement des compétences proposait 23 formations différentes, s'adaptant à l'évolution des publics accompagnés et à celle de la société, en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Lors de notre Assemblée Générale, qui s'est tenue à Saint-Martin d'Ary, un hommage a été rendu à madame Evelyne DONADIEU qui a fait part de son départ à la retraite après plus de 20 ans à l'ADMR. Un hommage également été rendu à madame Noëlle ARDOIN, qui avec 42 ans d'activité,

souhaite encore continuer dans cette profession.

Notre Assemblée Générale a été portée par les Assistantes de Gestion et les bénévoles, un public nombreux ainsi que la plupart des élus présents nous encouragent à faire aussi bien l'année prochaine. Un grand merci à l'ensemble des 20 communes qui nous soutiennent par leurs subventions chaque année et en particulier pour Saint-Martin d'Ary et Saint-Aigulin qui nous offrent les locaux pour nos bureaux. L'Assemblée Générale départementale a été encore le moyen de retrouver salariés et bénévoles ADMR du département ; convivialité et bonne humeur tout au long de la journée laisseront de bons souvenirs aux participants, qui tous méritent quelques moments de détente. Un grand merci à tous !

Marie-Jo BELLOT et Alain GRINGRAS co-présidents



## THÉÂTRE

## Les Comédiens repartent en Balade



**La troupe « les Comédiens en Balade » a repris son activité début septembre.**

Les répétitions ont lieu tous les lundis soirs à 20h, salle polyvalente de Montguyon sous les directives du metteur en scène Philippe Peychaud

Les acteurs repartent cette saison sur une pièce unique où chacun prend plaisir à interpréter un rôle qui peut se révéler difficile. C'est l'art du théâtre...pour divertir notre public !

**Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact au 06 70 04 62 90**

**ou par mail : [comediensenbalade@gmail.com](mailto:comediensenbalade@gmail.com)**

## DANSE

## Country Plaisirs

**L'association Country Plaisirs est créée depuis le 26 septembre 2006 et propose des séances de danses en ligne sur de la musique country mais également sur des rythmes très divers.**

Animateurs bénévoles, nous partageons notre passion avec des adhérents de tous âges. Cette activité vivifiante pour l'esprit et le corps nous permet de danser dans une ambiance chaleureuse lors des ateliers, des auberges espagnoles, des bals etc...

N'hésitez pas à venir vous joindre à notre équipe tous les jeudis soirs dans la salle polyvalente de Montguyon :  
de 19h 45 à 20h 45 pour les débutants  
de 20h 45 à 22h 45 pour les novices et plus.

A très bientôt,  
Domy et Gilles



**Contacts : 05.46.04.77.30  
ou 06.21.65.36.41**



**[domygilles@free.fr](mailto:domygilles@free.fr) ou page Facebook**

**ATHLÉTISME**

# Haute Saintonge Athlétisme

(Section de Montguyon)

Club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme



Venez pratiquer les différentes disciplines de l'athlétisme (sprint, demi-fond, longueur, hauteur, triple saut, divers lancers ou encore les cross, les courses sur route (5 km au marathon, les trails, etc...)). Quelque-soit votre âge, votre niveau, votre objectif, vous en trouverez forcément une à votre goût !

**Entraînements au stade (côté terrains de tennis) ou gymnase (selon météo et disponibilité) :**

- mardi de 19h à 21h pour les personnes nées en 2010 et avant (de minimes à masters)
- samedi de 14h à 15h30 pour les enfants nés de 2017 à 2013 (éveils et poussins) et de 15h30 à 17h pour les enfants nés en 2012 et + (benjamins et +)

**Prix de la licence FFA pour la saison sportive (valable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024) :**

- Eveil à Benjamins (2017 à 2011) : 92 € (compétition)
- Minimes (2009 et 2010) : 102 € (compétition)
- Cadets à Master (2008 et avant) : 112 € (compétition)
- Athlé Running et marche nordique (2007 et avant) : 82 € (compétition mais pas de classement FFA)

**Le pass'sport est accepté.**

**Reprise le samedi 16 septembre pour les jeunes et le mardi 5 septembre pour les adultes.**

 Encadrement : Valérie VIDRIS - 06.73.75.83.33  
valetcla@gmail.com

**COMITÉ DES FÊTES**

**MONTGUYON**  
Samedi 18 Novembre 2023  
Le Comité des Fêtes de Montguyon organise son

# LOTO

Salle polyvalente 20h30  
Ouverture des portes à 19h

Petit électroménager Bons d'achat carburant Jambons Lots de viandes Divers bons d'achats	<b>Lot surprise d'une valeur de 300€ !</b>
--	--

Partie supplémentaire  
Jeu MAXIQUINE

BUVETTE ET RESTAURATION  
SUR PLACE  
1,50€ le carton - 8€ les 6 - 15€ les 12  
Partie surprise : 1,50€ le carton - 3€ les 3

Imprimé par nos soins - Merci d'opter sur la voie électronique

**DANSE ET MUSIQUE**

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 

# Montguyon

**\*DANSE CLASSIQUE**  
Mercredi et samedi  
À partir de 4 ans  
Christine BOURGUIGNON

**\*ACCORDÉON** 

**\*SYNTHÉTISEUR**

**\*FORMATION MUSICALE** Mercredi

**\*EVEIL MUSICAL**  
Corinne CHARLES À partir de 4 ans

  
**RENSEIGNEMENTS :**  
05.46.48.31.26  
www.ecoledesarts.org

## 24H DE MARCHÉ

## Retour sur le tracé initial



**Après une édition 2022 sous la pluie et sur un parcours raccourci, l'édition 2023 s'est déroulée sous un beau et parfois chaud soleil, qui le fut tout au long de cet été, le retour sur le parcours initial des précédentes éditions qui a ravi les 215 participants (es) qui ont pris le départ, les organismes de ces sportifs (ves) ont été alimentés par notre ravitaillement principal, tenu par de nombreux bénévoles qui se sont relayés au rythme de faction de 2h.**

Le service médical était assuré par des professionnels en ostéopathie, kiné et massages, assisté d'ostéopathes tout juste diplômés. Le repas du soir, aux écuries, était préparé par une nouvelle équipe qui a servi plus de 300 repas.

Il y a eu un suivi en direct, via notre site internet <https://www.24heuresdemarche.com/> et la page <https://www.facebook.com/24hDeMarcheMontguyon> qui

affichaient les résultats heure par heure, nous avons même en plus du speaker une personne qui a diffusé de courtes vidéos des différentes personnes présentes sur l'épreuve (participants, bénévoles, ...), ces mêmes vidéos étaient diffusées en direct et sont toujours disponibles via la page <https://www.facebook.com/marchepopulaire.be>. Vous pouvez retrouver les photos prises durant cette journée sur notre site internet aussi.

Nos divers partenaires financiers et institutionnels, qui nous accompagnent depuis plusieurs années, nous ont soutenus, cette année encore, cette épreuve ne pourrait aussi fonctionner sans la centaine de bénévoles, dont quelques nouveaux.

A la parution de cet article, nous sommes déjà sur l'édition 2024 qui devrait se dérouler les 29 et 30 Juin, dans l'attente de la confirmation du calendrier officiel.

## GRAINES D'ÉVEIL

## Des activités pour les tout-petits

**Et oui c'est bien vrai les vacances sont terminées pour les petits comme pour les grands.**

L'association repart sur les chapeaux de roues avec :

- Festiasso le 9 septembre 2023
- Ouverture de la salle de Graine d'éveil 19 septembre 2023
- Assemblée générale le 6 octobre 2023
- Bourse aux jouets le 4 novembre 2023
- Noël des Nounous le 10 décembre 2023

Graine d'éveil est ouvert aux assistantes maternelles et aux parents le mardi et le vendredi de 9h00 à 11h00.

Nous avons fêté la fin de la saison avec un pique-nique à l'air de jeu de Vassiac.

**@ Adresse : 26 TER, Route de Royan, Saint-Martin-D'Ary  
Contact : Françoise Delage : 05.46.04.29.87**



**KARATÉ**

**Montguyon Karate Club**  
 Karaté do Goju ryu d'Okinawa IOGKF  
 Self défense  
 Rentrée le 8/09/2023 Depuis 1984

**2 cours d'essai GRATUITS**  
 pour les nouveaux membres  
 (sur inscription et réservation d'un cours d'essai)

**Cours adultes**  
 Lundi : 19h30 - 21h  
 Mercredi : 19h30 - 21h  
 Vendredi : 19h30 - 21h

Montguyon Karaté Club  
 Plaine des sports  
 17270 Montguyon

Professeur: Jean-Louis ALBERT  
 7ème Dan IOGKF  
 BEES1et DJEPS

06 74 98 57 70  
 06 81 08 57 30

[www.facebook.com/montguyonkarateclub/](http://www.facebook.com/montguyonkarateclub/)  
<http://www.karategojuryu.fr/>

**KARATÉ DO**

**Dojo Kid Montguyonnais**

**Cours Adolescents**      **Cours Enfants**  
 Mercredi : 14h00 - 15h30      15h30 - 16h30  
 Samedi : 9h00 - 10h30      10h30 - 11h30

**ECOLE DE KARATE DO**

Reprise des cours le Samedi 2 Septembre 2023  
 Contact : 06 07 53 58 41

**Boxe Thaïlandaise**

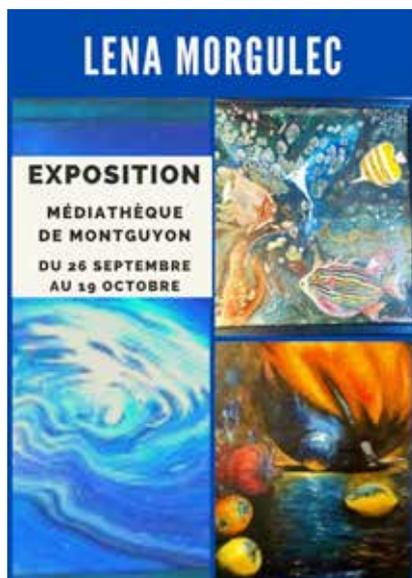
Venez découvrir la boxe thaïlandaise au dojo de Montguyon ,le mardi à partir de 18h et au gymnase de Chevanceaux ,le jeudi à partir de 18h. Ouvert à tous à partir de 7ans.

**MR Grunner Anthony**  
 06 24 05 35 87

**NOUVEAUTÉ Cours de Body combat muaythai**  
 le mercredi à 18H30 à la plaine des sports à Montguyon  
 Ouvert à tous

Activité 2000

## PROGRAMME MÉDIAHÈQUE



Séance enfants : mercredi 25 octobre de 14h30 à 15h30  
(précédée d'une lecture musicale)  
Inscription au 05.46.04.69.52 à partir de 6 ans



## GYM



### Activité Physique Adaptée Ateliers de Gym Prévention Santé sur votre commune de Montguyon

La Gym Prévention Santé s'adresse à tous ceux qui ont besoin d'une gymnastique qui puisse s'adapter à leur rythme. Elle ne comporte pas d'exercices violents, trop difficiles ou trop rapides. On y exerce la fonctionnalité des muscles et des articulations, et la capacité à se mouvoir aisément. De plus, se réunir provoque d'excellentes opportunités pour créer des liens sociaux.



- Objectifs :
- Maintenir et développer la fonctionnalité articulaire et musculaire
  - Repousser le seuil de fatigue global
  - Sensibiliser à l'entretien du capital-santé
  - Prévention des chutes

Infos pratiques

**Le Mardi de 9h à 10h**

Salle des fêtes  
Allée des platanes, 17270 Montguyon

Profitez d'une séance découverte !

Renseignements et inscriptions

Manon GUÉRIN  
Tél : 07.60.94.01.11  
E-mail : manon.guerin@siebleu.org



Devenez le maître à votre santé !  
www.siebleu.org

## PILATES



### Pilates tous niveaux (Abonnement toute l'année)

Renforcement musculaire, étirements, assouplissements, équilibre

Petit matériel : ballon, roller, cercle, haltères

Salles des associations : les lundis niveau 1 à 9h

les jeudis niveau 2 à 18h

Et coaching sportif à domicile.



Contact : Fabrice CALLAUD : 07.77.71.36.57

Diplômé du CREPS



voieducorps@gmail.com

www.posturesetchemins.fr

Facebook : Fabrice Pilates

## FOOTBALL

### C'est aussi la reprise à l'AC2S !

Tous les ans depuis sa création, le club de football de Clérac-Montguyon-Orignolles connaît plusieurs évolutions : 2023/2024, c'est la fin du Groupement de Jeunes Sud Saintonge, l'école de foot est réintégrée au sein du club ! Tous nos licenciés joueront donc sous le nom et les couleurs de l'AC2S, de 5 ans à 55 ans ! Historique ou presque puisque les ententes et groupements existaient depuis plus de 20 ans ! 2023/2024, c'est aussi le retour de nos u17 ! Le club proposera donc toutes les catégories de jeunes et de seniors, une vraie fertilité !

2023/2024, ce sera aussi le retour des grands projets : d'animation d'abord, avec le traditionnel tournoi annuel de belote, tous les premiers vendredis de chaque mois, mais aussi des soirées à thèmes à venir, et un tournoi de jeunes programmé en 2024 ! Une nouvelle saison haute en couleurs...Allez AC2S !!

**@ Contact :**  
**Julien LEGENDRE : 06.32.17.44.40**



## HAND BALL

## YOGA

## SEPTEMBRE

**Du 26 septembre au 19 octobre**  
**Exposition LENA MORGULEC**  
 à la Médiathèque

## OCTOBRE

**Samedi 14**  
**Découverte des rives de la Gironde de la Citadelle de Blaye à Bourg sur Gironde**

avec la guide Marie Hallier  
 Renseignements : médiathèque de MONTGUYON  
 Tél. : 05 46 04 69 52  
 organisée par l'association 1000 feuilles

**Mardi 24**  
**Conférence « Introduction à la permaculture et à l'agroécologie »**

à la Médiathèque

**Mercredi 25**  
**Découverte voyage sonore Séance enfants**

à la Médiathèque de 14h30 à 15h30

**Vendredi 27**  
**Don du sang**

**Mercredi 25**  
**Fête d'Halloween**

Animation du marché avec l'A.M.I.E

## NOVEMBRE

**Samedi 4**  
**Bourse aux jouets**

Salle polyvalente  
 organisée par les Assistantes Maternelles

**Samedi 18**  
**Loto**

Salle Polyvalente - organisé par le Comité des Fêtes

**Vendredi 24**  
**Apéro concert**

à la Médiathèque à 19h

**Du 25 novembre au 31 décembre**  
**Illuminations de Noël**

organisées par l'association « Rêver Noël »

## DÉCEMBRE

**Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre**  
**Animation commerciale**

organisée par l'A.M.I.E

**Samedi 9**  
**Noël des Nounous**

Salle Polyvalente

**Samedi 16**  
**Marché de Noël**



**Réseau des MÉDIATHÈQUES de Haute-Saintonge**

*A l'italienne*  
 programme

Le réseau des médiathèques de Haute Saintonge se met à l'heure italienne !  
 Des concerts, expositions, spectacles, ateliers culinaires, films, musique ...  
 Bref un très beau programme !

**AU CINÉ DE MONTGUYON**

Le 7/10 : *Cinema Paradiso* à 20h30  
 Le 21/10 : *L'Immensità* à 21h  
 Le 1/11 : *Léo* (film d'animation) à 17h30  
 Le 8/11 : *Pinocchio* (film d'animation) à 17h30  
 Le 1/12 : *Pinocchio* à 20h30  
 Lecture musicale dansée

**À LA MÉDIATHÈQUE DE MONTGUYON**

Du 3 au 23/11 : *Atelier Kapla* :  
 Défi : Construire un monument antique  
 Le 6/12 : *Initiation à l'italien* à 14h30  
 Le 9/12 : *Musique et l'Italie* à 15h  
 Le 24/01 : *Sculpter à la manière de Giacometti* à 15h



avec arrivée du Père Noël  
 organisé par l'association « l'A.M.I.E »

**Samedi 17**  
**Concert de Noël**

Église de Vassiac  
 organisé par l'association « La Chorale du Lary »

**Vendredi 22**  
**Don du sang**



Retrouvez toutes les informations et alertes de la mairie sur PanneauPocket

**INFORMATION.** Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie : [mairie@montguyon.fr](mailto:mairie@montguyon.fr) ou sur [www.montguyon.fr](http://www.montguyon.fr)

Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web. **ATTENTION** > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.

Retrouvez tous les rendez-vous sur [www.montguyon.fr](http://www.montguyon.fr)